4256463

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 13/09/2019 Retour Préfecture : 14/09/2019



CONSEIL MUNICIPAL D'AMIENS

Séance du 27 juin 2019

PROCÈS-VERBAL

SOMMAIRE DES INTERVENTIONS

Séance du 27 juin 2019

1 - Délégations de vote	4
2 - Installation d'une conseillère municipale	
3 - Désignation des secrétaires de séance	
4 - Communications du Maire	4
5 - Procès-verbal de la séance du 23 mai 2019. Approbation	
6 - Décisions du Maire. Compte-rendu.	
7 - Organismes divers. Désignation de représentant. Modification	
8 - Commissions d'étude du Conseil Municipal. Composition. Modification	
9 - Indemnités de fonctions des élus. Modification	
10 - Approbation de l'accord cadre de partenariat territorial entre la Région Haut	
de-France, la Ville d'Amiens et la communauté d'agglomération Amiens	
	13
11 - Charte Droit de cité. Accueil des chapiteaux de cirque et autres structures	
culturelles itinérantes accueillant du public. Adhésion	16
12 - Travaux d'entretien dans les bâtiments de proximité des 5 secteurs.	
Autorisations administratives	18
13 - Compte de gestion 2018	
14 - Compte Administratif 2018. Approbation	
15 - Compte administratif 2018. Affectation des résultats	28
16 - Modification budgétaire des chapitres 900, 902, 904 et 908	29
17 - Prélèvement sur le produit des paris hippiques	
18	
19 - Travaux de mise en accessibilité des équipements Ville d'Amiens.	
Autorisations administratives	31
20 - Subventions sociales. Année 2019. 2ème répartition. Conventions	31
21 - Fédération Unie des Auberges de Jeunesse. Square Friant les 4 Chênes. Po	se
clôture et portillon sortie de secours. Autorisations administratives	31
22 - 14 rue de la Dodane. Remplacement des menuiseries. Autorisations	
administratives	
23 - 12 rue Montesquieu et 222 rue Saint Honoré. La Briqueterie. Logements. Mis	se
· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	32
24 - Place Foch. Cession de 3 parcelles communales cadastrées AY n° s 437, 43	9
et 441 au profit de Madame GHIGHI	
25 - Rue Jean Jaurès. SCI PONT DE SELLE. Parking. Parcelles cadastrées section	on
	33
26 - Rue Lemattre. Parcelle cadastrée section HL n° 140. Régularisation foncière)_
· ·	33
27 - SARL Manufacture Royale Bonvallet. Emprise rue Maberly. Acquisition	34
28 - OPH d'Amiens Métropole. Résidence Allonville 1. Réhabilitation de 224	
logements collectifs. Phase 2 (immeubles Bossuet, Fénelon, Montaigne).	
	36

29 - OPH d'Amiens Métropole. Rue Maurice Ravel. Opération de réhabilitation de
120 logements collectifs (tranche 1). Participation financière. Convention 37
30 - ZAC Intercampus. CLESENCE. Construction de 12 logements individuels et
-
•
120 logements collectifs (tranche 1). Participation financière. Convention
·
au Jeune Entant. Annee 2019
·
•
43 - CertiNergy. Convention de partenariat Certificats d'économie d'énergie. CEE.
Avenant n°1 50
44 - Association France Bénévolat Somme. Subvention. Année 2019 51
45 - Association Les Restaurants du Cœur de la Somme. 23 rue Vascosan et du 53
rue de Prague. Mise à disposition. Conventions 51
48 - Vœux. Questions orales 52

La séance est ouverte à 18 h 19.

MME FOURÉ: Mes chers collègues, je vais vous demander de vous installer et j'en profite pour m'excuser pour mon retard, mais la route Lille-Amiens n'est pas toujours simple. Est-ce qu'on a le quorum, Madame CABURET? La séance est ouverte.

1 - DÉLÉGATIONS DE VOTE.

MME FOURÉ: J'ai reçu les délégations de vote de :

M. Olivier JARDÉ	donne pouvoir à	Mme Annie VERRIER
M. Pascal FRADCOURT	donne pouvoir à	Mme Raïfah MAKDASSI-
		FARKOUH
Mme Nathalie DEVÈZE	donne pouvoir à	M. Alain GEST
M. Julien HERNANDEZ, jusqu'à son	donne pouvoir à	M. Matthieu BEAUVARLET
arrivée		
M. Pierre SAVREUX, jusqu'à son arrivée	donne pouvoir à	M. Paul-Eric DÈCLE
M. Yves DUPILLE	donne pouvoir à	Mme Marie-Claire BOUVET

MME FOURÉ: Y a-t-il d'autres pouvoirs qui circulent? Il n'y en a pas. Eh bien, c'est bon.

DONT ACTE

2 - INSTALLATION D'UNE CONSEILLÈRE MUNICIPALE.

MME FOURÉ: Suite à la démission d'un de nos collègues récemment, eh bien, il a fallu pourvoir à son remplacement. L'article L.270 du code électoral dispose que « le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le conseiller municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit. » C'est donc Madame France FONGUEUSE, figurant sur la liste « Rassemblés pour Agir » qui est déclarée ce soir installée dans ses fonctions de conseiller municipal en remplacement de Jean-Yves BOURGOIS, démissionnaire, et je souhaite, au nom de l'ensemble de l'assemblée, la bienvenue à France FONGUEUSE. Je lui souhaite donc de trouver toute sa place dans notre assemblée, mais je suis sûre que ce sera le cas et je ne doute pas de son investissement au service des Amiénois évidemment et pas seulement de ceux de son canton.

DONT ACTE

3 - DÉSIGNATION DES SECRÉTAIRES DE SÉANCE.

MME FOURÉ: Monsieur MONTIGNY est-il là? Oui. Paul-Éric DÈCLE est également là. Donc, voilà les deux secrétaires de séance ainsi désignés.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

4 - COMMUNICATIONS DU MAIRE.

MME FOURÉ: Je vous rappelle tout d'abord que notre prochaine séance se déroulera le jeudi 12 septembre 2019 à 18 heures, ici même.

Je vous précise que j'ai reçu trois questions orales que nous évoquerons en fin de séance comme habituellement.

Par ailleurs, j'ai reçu également hier soir un vœu sur la situation des retraités. Il a été déposé dans les délais puisqu'on n'a pas de disposition particulière sur les vœux. Toutefois, en accord avec Monsieur LESSARD, je propose qu'il soit évoqué lors de notre conseil municipal de rentrée. Ceci nous permettra de rediscuter en conférence des présidents du contenu de ce vœu pour qu'on aboutisse, dans toute la mesure du possible, à un vœu unanime et le fait d'avoir déposé le vœu un peu tardivement ne nous a pas permis de faire les allers et retours nécessaires.

Monsieur LESSARD?

M. LESSARD: Très bien. Je confirme et j'en profite pour dire que Didier CARDON demande à être excusé et me donne son pouvoir.

MME FOURÉ: Eh bien, ce sera acté évidemment.

Je profite également de ces communications pour passer la parole à Annie VERRIER parce que je souhaite qu'elle évoque ici le plan canicule mis en place par notre collectivité.

MME VERRIER: Merci, Madame le Maire, chers collègues.

En effet, je rappelle que la Ville, dans le cadre des obligations légales, doit tenir un registre puisque depuis 2003 où il y a eu 15 000 décès liés à la canicule, les mesures ont été prises pour protéger la population. Donc, nous avons obligation d'ouvrir un registre pour les personnes les plus fragiles, c'est-à-dire les personnes âgées, handicapées ou les personnes qui vivent dans la rue. Dans le cas présent, nous inscrivons les publics sur le site Amiens.fr par les personnes elles-mêmes si bien sûr elles ont la capacité de le faire, par les proches, et également par les professionnels qui peuvent, dans le cadre des rencontres avec les publics fragiles, notamment que ce soit en mairie de secteur, que ce soit sur les sites multimédias, que ce soit dans les animations, que ce soit également lorsqu'une personne âgée téléphone au point écoute seniors. Je vous rappelle que c'est le 0 800 60 50 00. Ou dans le cadre des visites à domicile pour le portage des repas ou la téléassistance, on va inscrire ces personnes sur le registre.

Plan de communication : nous utilisons le JDA, nous utilisons les médias. Les médias, cette année, ont vraiment bien rapporté les mesures de prévention. Il faut dire que le temps s'y prêtait. Et puis également des flyers. Il y en a 4 000 qui ont été distribués. Je vous en montre un, mais vous le trouvez sur le site Amiens.fr, bien sûr en version dématérialisée, et dans tous les points d'information. Nous avons également un courrier de Madame le Maire qui a été adressé aux personnes âgées de 70 ans et plus.

Donc en effet, une veille importante, une veille qui est permanente, puisqu'à partir du moment où les personnes sont inscrites sur ce registre, dès qu'il y a un problème de température excessive, on peut les appeler, on peut leur notifier des mesures de prévention, soit par SMS, soit par message vocal sur leur téléphone fixe, également on peut prévenir les proches s'ils ont donné un numéro de téléphone d'un proche. Et puis bien sûr, si malheureusement on arrive en vigilance orange, voire en vigilance rouge, c'est-à-dire avec le déclenchement de la réserve interne de sécurité civile, ces personnes-là seront prioritaires dans le cadre de ce dernier axe pour être conduites dans des zones de rafraîchissement. Il y a des zones, bien sûr, dans les

EHPAD. Les neuf EHPAD de la ville ont des zones de rafraîchissement et à l'hôtel de ville – on en bénéficie ce soir – il y a trois salles rafraîchies, le Coliseum, le Théâtre du Safran, mais évidemment aussi les cinémas et les hypermarchés. On conseille toujours aux personnes d'aller se rafraîchir où elles peuvent, au plus pratique.

Ça, c'est ce qui s'impose, j'allais dire, par la loi. Nous souhaitons aller plus loin et depuis 2014 nous avons développé un certain nombre d'animations et depuis deux ans nous avons développé un programme d'animations d'été parce qu'on s'aperçoit aussi que l'été c'est le moment où les personnes âgées sont les plus isolées parce que la famille est partie en vacances, parce que les voisins ne sont pas là, et d'ailleurs j'attire l'attention sur l'importance du voisinage pour cette prévention, pour aider les personnes justement à vivre au mieux cette période de chaleur. Donc, nous proposons des animations de façon renforcée. Nous renforçons également les visites à domicile. Nous sommes passés de 1000 à 2000 visites et on peut remercier bien sûr les professionnels du CCAS, mais également le réseau des visiteurs à domicile, toutes les associations qui se mobilisent pour apporter un soutien, pour apporter une parole aux personnes qui ne sortent plus de chez elles. Et pour terminer sur les animations seniors concernant l'été, qu'on appelle « Un été bien entouré », je signale simplement qu'on est passé de 8 000 animations sur l'année 2014 à 14 000 en 2018, ce qui montre qu'en effet nous entourons particulièrement nos aînés.

MME FOURÉ: Merci beaucoup, Annie VERRIER. Ça me semble important qu'on fasse un point sur cette situation. Ces jours derniers, on nous avait annoncé une période caniculaire. Heureusement, nous sommes dans une période de chaleur mais qu'on ne peut pas qualifier de caniculaire à l'instant où je vous parle. Néanmoins, on nous annonce pour samedi en particulier un épisode particulièrement chaud et en outre nous savons fort bien que durant cet été il est possible que de nouveaux épisodes se révèlent. Aussi, en accord avec Alain GEST, il m'a semblé important de noter que pour l'avenir j'envisage de limiter, de prendre des mesures de limitation de la vitesse des véhicules automobiles dans la ville pour les jours de forte canicule, de forte chaleur en tout cas, et en particulier lorsque l'indice Atmo se révèle sérieux, je vais dire.

Actuellement, j'en profite pour vous donner les éléments sur ce qui se passe aujourd'hui même parce que j'ai eu les éléments tout à l'heure. Ce qui m'est indiqué, c'est que l'indice Atmo, aujourd'hui, est établi à 6 sur une échelle de 1 à 10, et par conséquent c'est une qualité de l'air, je vais dire, moyenne, sans toutefois de dépassement constaté récemment ou prévu pour demain, comme l'indiquent les éléments d'Atmo Hauts-de-France qu'on me joint au mail. La prévision obtenue sur le site Atmo, qui est accessible par tout un chacun, pour les 27 et 28 juin n'indique aucun pic de pollution prévu. Néanmoins, nous sommes très attentifs et inutile de vous le préciser. Pour compléter l'information, je vous rappelle que l'historique des pics de pollution de l'air établi depuis janvier 2019 pour la Somme a noté un pic particulier le 18 mai 2019.

Nous sommes très attentifs à la qualité de l'air. Nous sommes très attentifs à ces périodes de forte chaleur et donc, encore une fois, j'envisage de prévoir des mesures de limitation de la vitesse des véhicules à 30 km/h au lieu de 50 km/h en ville lors d'épisodes de ce type, ce qui suppose à ce moment-là une information en amont aux abords de la ville pour que chacun sache bien que la vitesse est limitée et nous envisageons également la possibilité d'avoir les bus gratuits lors d'épisodes de cette nature. La question ne se pose pas cette semaine puisque c'est samedi qu'il est envisagé une forte chaleur. Or, comme vous le savez, le samedi, tout le réseau de bus est gratuit. Mais ça me semblait important de vous annoncer cela à cette période où nous sommes parce que durant l'été il est possible, encore une fois, que nous ayons à faire face à des épisodes ponctuels ou non d'ailleurs, parce que ça peut parfois durer quelques jours,

donc de grosses chaleurs. Il me semblait utile de vous prévenir des mesures que je comptais prendre.

Monsieur BEUVAIN m'a demandé la parole, puis Monsieur HUTIN.

M. BEUVAIN: Merci, Madame le Maire.

Nous sommes sensibles et nous voyons que le plan canicule que vous avez développé pour les plus fragiles des Amiénois est un plan sérieux qui est renouvelé d'année en année et nous ne doutons pas que vous avez développé les efforts nécessaires pour qu'aucun ne reste oublié sur le bord du chemin.

Par contre, si on se préoccupe du bien des personnes, il y a aussi des interrogations dans la tête des Amiénois et dans leur vie quotidienne. On pourrait être tenté de vous demander quelles sont les zones de rafraîchissement pour les nouveaux matériels de transport qui ont été impactés également par ces fortes chaleurs et la question que nous posons, c'est : rencontrerons-nous encore ces problèmes si se renouvellent les phénomènes caniculaires qui nous sont promis? Parce que pour une première grosse chaleur, apprendre que notre réseau de bus regardé dans toute l'Europe comme le plus innovant tombe en panne ou peut être défaillant à cause de la chaleur nous fait poser quelques interrogations. Donc, si vous pouvez nous rassurer, notamment rassurer les Amiénois sur ces investissements et sur le fait qu'en théorie tout devrait fonctionner mais qu'en pratique il y a quand même des avatars qui font qu'il y a un petit coup de moins bien lorsqu'il fait chaud. Est-ce que vous pouvez rassurer l'ensemble des personnes d'Amiens et d'Amiens Métropole sur les lendemains, à savoir est-ce qu'ils seront certains de trouver un bus qui tourne, des radios qui fonctionnent, et est-ce que le câblage électrique qui a été évoqué par le vice-président aux transports, même si ce n'est pas le lieu ce soir, sera de nature à pouvoir appréhender les futures grosses chaleurs qui viendront sur notre ville ? Et est-ce que ce n'est pas anticipé de dire : est-ce qu'il subira également le même sort si nous subissons de trop fortes froidures, de trop fortes gelées ? Serait-il également impacté ? C'est une interrogation également jointe au bien des personnes en général et donc pour ce point particulier au soin du matériel qui nous a fait défaut paraît-il. Je vous remercie.

MME FOURÉ: Monsieur HUTIN.

M. HUTIN: Oui, merci, Madame la Maire.

Effectivement sur ce plan canicule qui vise effectivement les plus fragiles en réaction à une situation de crise, nous y sommes bien sûr favorables et nous vous soutiendrons dans ce plan. Si nous pouvons aussi le relayer, nous le ferons bien sûr évidemment.

Mais au-delà, et vous le démontrez avec les premières propositions que vous faites sur la question de la qualité de l'air en faisant le lien entre effectivement forte chaleur et qualité de l'air. même si on a aussi une pollution de l'air en période hivernale, vous l'avez dit, là on parle de pollution de l'air à l'ozone et c'est d'ailleurs une des causes importantes de la mortalité lors de la dernière canicule qui avait été dévastatrice. C'est de mettre en place des mesures d'adaptation qu'on vous a déjà demandées, adaptation au changement climatique puisque les épisodes de canicule seront de plus en plus fréquents et on commence, je dirais, à en voir malheureusement la couleur. Donc, adaptation de l'urbanisme ; adaptation, mon collègue l'a dit, des moyens de transport; adaptation de l'habitat, des lieux publics, des bâtiments publics. On a eu effectivement un report notamment du brevet dans les collèges, mais la question se pose aussi dans nos écoles. Donc, il y a beaucoup de choses à faire et tout ça doit s'organiser et pas

simplement dans l'urgence. Ça doit se prévoir. C'est une des mesures d'un plan climat air énergie et c'est vrai que pour l'instant nous n'en avons pas et nous n'en voyons pas encore la lumière.

Sur la limitation de vitesse, effectivement votre proposition, nous vous soutenons dans cette démarche. Il n'y a pas de problème. Et sur le bus gratuit lors des pics de pollution, on vous l'avait déjà proposé. Vous l'avez déjà refusé. Ça avait été l'objet effectivement d'un vœu qui avait été refusé par ce conseil municipal. Donc, nous espérons effectivement qu'il pourra être mis en place.

MME FOURÉ: Je passe la parole à Alain GEST.

M. GEST: Oui, pour répondre à la question posée par Monsieur BEUVAIN, même si, comme il l'a lui-même indiqué, ce n'est pas le sujet ici puisque c'est une compétence d'Amiens Métropole, mais je vous réponds bien volontiers, cher collègue.

Nous avons effectivement, sur les 43 bus qui nous ont été livrés, quelquefois des problèmes liés à l'arrêt de la climatisation. Évidemment, compte tenu que les bus sont fermés hermétiquement, la chaleur devient immédiatement insupportable. Mais je voudrais quand même préciser que ce n'est pas le cas des 43 bus que nous utilisons. Je vous renvoie d'ailleurs à la lecture de votre quotidien régional préféré qui a fait un article sur ce sujet en prenant soin de monter dans les quatre lignes Nemo et pour constater qu'effectivement, et selon aussi les dires de certains chauffeurs rencontrés, ce problème n'était pas courant et quotidien. Donc, il y a effectivement des réglages qui sont... On ne l'a jamais caché. Je l'ai dit lors d'une séance où j'ai pu donner très longuement des explications. Ça fait partie des préoccupations que peut avoir à régler la société Irizar qui travaille là-dessus.

Ce que je peux vous confirmer, c'est que par contre la consommation électrique des bus est inférieure à celle qui était prévue pour la livraison et que donc il n'y a pas de rapport entre les problématiques éventuelles de climatisation et la consommation outrancière que certains évoquent en matière d'électricité, ce qui n'est pas le cas du tout.

Quand il arrive un problème, immédiatement le bus est remplacé par un autre bus de manière à ne pas poser de problème de chaleur insupportable aux utilisateurs de ce bus. Donc voilà ce que je voulais vous dire.

Nous n'avons pas caché qu'il y aurait encore pendant quelque temps des problèmes qui sont à régler, sur lesquels Irizar travaille, sur lesquels nous les avons encore sensibilisés il y a deux jours avec Pascal RIFFLART et les services. Mais pour autant, ce n'est pas parce qu'il y a un problème qu'il faut généraliser parce que dans ce cas-là, effectivement, c'est inquiéter inutilement les utilisateurs de Nemo dont nous voyons quand même aussi assez souvent maintenant des remerciements et des avis très positifs sur les bus en question. Par conséquent, il faut raison garder, Monsieur BEUVAIN. Sinon, on pourrait vous accuser de faire un parti pris politique, ce que je sais bien il ne peut être question dans vos propos, bien entendu. Donc franchement, on ne cache rien. On ne cache pas non plus les petits problèmes techniques qui peuvent être connus. On y travaille, j'allais dire, Pascal RIFFLART, les services, au quotidien et on va faire en sorte effectivement et on fait en sorte que les choses se passent convenablement. Ça a d'ailleurs été le cas, je me permets de le signaler, comme on l'avait préparé, pour que les lycéens passent le bac sans être retardés par leurs moyens de transport.

MME FOURÉ: Merci. Mathilde ROY.

MME ROY: Oui, merci, Madame le Maire.

Par rapport à ce qu'a évoqué Monsieur HUTIN, je voudrais dire que bien qu'il n'y ait pas de plan climat tel qu'il l'a évoqué, il y a par ailleurs des directives qui émanent à la fois du ministère des Solidarités et de la Santé et par ailleurs du ministère de l'Éducation nationale. Donc, tous les chefs d'établissement reçoivent des indications quant à la conduite à tenir et bien entendu nous confortons ces recommandations puisque nous les appliquons dans nos propres structures, y compris dans les crèches.

Par ailleurs, je rappellerai également que nous avons une politique soutenue d'investissement et d'amélioration des conditions d'accueil et de travail des enfants dans toutes nos structures et que par conséquent lors de ces dernières années, et ça va encore se prolonger cette année et l'année prochaine, nous avons des crédits qui sont dédiés pour justement pouvoir équiper les écoles, tant de stores, de volets, de locaux qui puissent permettre d'y travailler correctement et de ne pas trop subir les effets de canicule si tant est qu'on y soit soumis effectivement de manière épisodique maintenant de plus en plus. Donc voilà : je souhaitais vraiment rassurer Monsieur HUTIN quant à cet aspect par rapport à nos petits Amiénois.

MME FOURÉ: Merci. Dans le même sens, je dirai qu'effectivement il n'y a pas encore de plan climat air énergie applicable sur notre territoire, mais nous avons décidé de le faire, comme vous le savez, non pas à l'échelle de la seule ville ou à l'échelle de la seule métropole, mais à l'échelle du pôle métropolitain parce qu'évidemment les problématiques de pollution de l'air ne s'arrêtent pas aux limites géographiques de nos territoires. Donc, il nous a semblé que c'était plus pertinent de l'étudier à ce niveau-là. C'est en route, mais ça va prendre un certain temps avant d'être élaboré.

Pour autant, on n'a pas attendu ici, à Amiens, pour faire un certain nombre d'actes forts dans ce domaine-là. Bien sûr, les bus et notamment nos bus électriques. Donc il faut, en période de chaleur, particulièrement inciter les habitants de notre ville ou les visiteurs à utiliser le bus parce que c'est évidemment beaucoup plus conforme à ce qui est souhaitable pour la qualité de notre environnement de manière générale, mais c'est aussi notre réseau de chaleur dont je vous rappelle qu'il va être en fonction à compter de l'automne et qui va permettre de relier par une boucle, en quelque sorte, de très nombreux foyers de la ville et surtout de les alimenter avec plus de 62 % d'énergie renouvelable. Donc là aussi, c'est une grande innovation et c'est un élément qui est non négligeable.

Ensuite, je signalerai aussi la politique de subventions à la rénovation énergétique des maisons qui a été mise en place depuis le début de cette année et qui commence à produire ses effets puisque je vous avais dit lors du précédent conseil municipal que j'avais signé les premières lettres de subvention à 27 ou 28 intéressés. Je cite ça de mémoire. Je voudrais citer aussi les aménagements urbains qui ont été réalisés dans le cadre du nouveau réseau de bus, aménagements urbains qui, comme vous le constatez, sont complètement exemplaires puisqu'ils bannissent le goudron ou les matériaux foncés pour les remplacer par des matériaux d'abord plus beaux mais surtout plus clairs qui n'ont pas le même effet sur le réchauffement climatique que l'effet qu'a le soleil sur le goudron ou tout autre matériau du même type.

Donc, c'est vous dire que cette préoccupation environnementale, nous l'avons depuis longtemps et qu'évidemment nous allons continuer à développer ce qui fait aussi l'une des attractions majeures de notre ville : c'est sa qualité environnementale justement. Ce n'est pas par hasard, je rappelle, si nous avons été labellisés Ramsar l'année dernière parmi les toutes premières

C.M. Séance du 27 juin 2019

Acte Certifié Exécutoire - Télétransmission

villes du monde à obtenir ce label. Donc, nous sommes conscients que nous avons une qualité environnementale exceptionnelle et qu'il faut non seulement la préserver mais la développer et en faire une source d'attractivité pour notre territoire.

Un dernier mot concernant les communications du Maire sur le SRADDET, donc le schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires. Ce schéma, donc, est établi sous l'égide du conseil régional des Hauts-de-France. Il fera l'objet d'un avis qui sera demandé au conseil d'Amiens Métropole la semaine prochaine, sauf erreur de ma part. Et donc, si vous voulez, la règle c'est que ce soit les interco qui donnent leur avis sur le projet de SRADDET et pas les communes à proprement parler. Donc, je voulais vous le signaler parce qu'évidemment nous sommes nous, Amiens, directement impactés par le contenu de ce plan et notamment par le fait qu'après les échanges qui ont eu lieu depuis plusieurs mois d'ailleurs avec les services de la Région puis avec les élus, eh bien, nous avons pu acter le fait bien sûr qu'Amiens soit le deuxième pôle d'envergure au sein de la région des Hauts-de-France, le second après Lille évidemment, ca va de soi, mais il y a une complémentarité à trouver entre Lille ou la Métropole Européenne de Lille évidemment qui est plus spontanément ouverte sur le Benelux et sur la Grande-Bretagne, au moins tant que la Grande-Bretagne a encore des liens avec la vieille Europe si je puis dire, tandis que nous, Amiens, nous sommes plutôt tournés vers l'Ile-de-France et donc il y a une vraie complémentarité à trouver. Mais on aura l'occasion d'en parler plus précisément lors du conseil d'Amiens Métropole, mais je voulais le signaler, ça me semblait important, pour que vous ne vous posiez pas la question de savoir pourquoi il se faisait qu'on n'en débattait pas ici.

J'en ai ainsi terminé pour aujourd'hui avec les communications du Maire.

DONT ACTE

5 - PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 23 MAI 2019. APPROBATION.

MME FOURÉ : Ce procès-verbal vous a été transmis. Donc, je vous propose de l'adopter. Y a-t-il des remarques ? Il n'y en a pas. Alors, je le mets aux voix.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

6 - DÉCISIONS DU MAIRE. COMPTE-RENDU.

MME FOURÉ: Conformément aux dispositions de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, je vous rends compte des décisions que j'ai prises entre le 16 mai et le 13 juin 2019. Ces décisions sont listées dans la délibération qui vous a été transmise. Y a-t-il des observations ? Monsieur HUTIN.

M. HUTIN: Oui, Madame la Maire. C'est concernant le dernier point. C'est : prise en location auprès de la SCI 33 Mail Albert I^{er}, un bail civil, pour Amiens For Youth pour un montant de 60 000 euros par an, donc pour une durée de deux ans. Je voulais savoir ce qui justifiait effectivement cette location assez coûteuse alors qu'on a quand même beaucoup de bâtiments, et puis dire qu'on n'avait pas du tout le bail, mais je pense que c'est un problème technique. En général, on a tous les éléments et là ce n'est pas associé au compte rendu des décisions.

MME FOURÉ: Margaux DELÉTRÉ.

MME DELETRE : Oui, merci, Madame le Maire. Bonjour à toutes et à tous

Sur cette question, Monsieur HUTIN, vous connaissez peut-être la configuration des locaux du service jeunesse qui sont des locaux peu accessibles dans les combles de l'Espace Dewailly. Il n'était pas question qu'on accueille durant l'année 2020 des jeunes d'Amiens ou des jeunes d'ailleurs dans ce genre de locaux et ça devenait également très compliqué pour les services. Donc, il a été question de chercher effectivement de nouveaux locaux qui puissent répondre à la hauteur de l'enjeu que sera « Capitale européenne de la jeunesse » l'année prochaine. On a évidemment, avec l'ensemble des services de la collectivité, cherché des locaux qui nous appartenaient, mais malheureusement cela n'a pas trouvé satisfaction. On a évidemment tout fait pour et puis malheureusement nous n'avons pas trouvé.

Donc, nous avons décidé d'occuper ces locaux qui étaient les anciens locaux de la Fédération française du bâtiment qui seront ouverts au public à partir de l'été 2019. Ça prend un petit peu de retard. Ça devait ouvrir au 1^{er} juillet. Ça risque d'ouvrir plutôt au moment de la deuxième quinzaine du mois de juillet. Alors, il faut savoir aussi qu'on a décidé de les mutualiser puisque nous accueillons désormais le CRIJ qui était à l'époque situé, enfin qui était situé rue Riolan et qui n'avait pas non plus de pignon sur rue et qui avait du mal à se faire connaître des jeunes. Donc là en l'occurrence, on sera la mission Amiens For Youth, le Tiers Lieu dont il était question dans le dossier et puis le fameux CRIJ voilà. Donc, on a tout fait pour trouver des locaux qui appartenaient à la Ville. Malheureusement, ça n'a pas été possible.

MME FOURÉ: Et en même temps, je pense que ces locaux sont très facilement accessibles pour les jeunes, y compris ceux qui viennent de l'extérieur, puisqu'on est à quelques centaines de mètres de la gare et qu'on est en face d'un arrêt Nemo aussi. Donc, il y a un intérêt aussi géographique.

M. HUTIN: Juste en complément: pourquoi il n'y a pas le service jeunesse du coup? Parce que c'est vrai que c'est un grand bâtiment du coup.

MME DELETRE : Si, si, le service est à l'étage.

M. HUTIN: D'accord.

MME FOURÉ: Je ne fais pas voter puisqu'il s'agit juste d'une information qui vous est donnée, mais on acte que j'ai rendu compte de mes décisions.

DONT ACTE

7 - ORGANISMES DIVERS. DÉSIGNATION DE REPRÉSENTANT. MODIFICATION.

MME FOURÉ: La démission d'un conseiller municipal appelle à son remplacement, bien sûr dans notre instance, je l'ai dit tout à l'heure, mais aussi dans les différents organismes dans lesquels il siégeait. Lorsqu'il s'agit de procéder à une nomination ou à une représentation, le scrutin est secret, c'est de droit, mais le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas y procéder. Donc, je précise que c'est pour désigner France FONGUEUSE en remplacement de Jean-Yves BOURGOIS dans tous les organismes dans lesquels siégeait auparavant Jean-Yves BOURGOIS.

Alors, quelqu'un dans l'assemblée demande-t-il le vote à bulletin secret ? Personne. Eh bien, je vous remercie parce que ça va nous faciliter la vie.

MME FONGUEUSE: J'ai une simple petite question, excusez-moi : je siège déjà en tant que conseillère départementale au conseil de surveillance de l'hôpital d'Amiens et j'ai vu que là où siégeait Jean-Yves BOURGOIS...

MME FOURÉ: Non, il ne siège pas au conseil de surveillance de l'hôpital.

MME FONGUEUSE: Ah bon ?! Alors, c'est une erreur.

MME FOURÉ: Non, j'en suis sûre parce que c'est moi qui y siège.

MME FONGUEUSE: Oui, je sais bien.

MME FOURÉ: Donc, je sais qui y siège. Puisque personne ne demande le vote à bulletin secret, je vous propose donc de désigner Madame France FONGUEUSE pour siéger :

- au sein du syndicat mixte Europamiens, en qualité de membre titulaire ;
- au sein du conseil de discipline de recours de la Région des Hauts-de-France en qualité de membre titulaire;
- et au sein de la commission d'adjudication publique en qualité de membre suppléant.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Observations:

M. BEUVAIN, Mme ANNOOT, M. LESSARD, M. CARDON (pouvoir à M. LESSARD), M. ANGER, Mme BERGER, Mme LEPRESLE, M. HUTIN, Mme BOUVET, M. MONTIGNY et M. DUPILLE (pouvoir à Mme BOUVET) n'ont pas pris part au vote.

MME FOURÉ: France n'aura plus qu'à s'y mettre. Elle ne demande que ça!

8 - COMMISSIONS D'ÉTUDE DU CONSEIL MUNICIPAL. COMPOSITION. MODIFICATION.

MME FOURÉ: C'est dans le même sens. Suite à l'installation de Madame France FONGUEUSE au sein du conseil municipal, il convient maintenant de modifier la composition de la commission des finances. Je vous propose donc de la désigner comme membre de cette commission.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

9 - INDEMNITÉS DE FONCTIONS DES ÉLUS. MODIFICATION.

MME FOURÉ: Nous venons de procéder à l'installation de Madame France FONGUEUSE en qualité de conseillère municipale. Je vous invite donc à tenir compte de ce changement en approuvant le tableau annexé à la délibération relatif aux indemnités de fonction des élus. Pour votre bonne information, je vous signale que France FONGUEUSE a accepté, à ma demande et en accord avec Nathalie LAVALLARD, d'être conseillère municipale déléguée auprès de Nathalie LAVALLARD pour ses délégations d'adjointe à la démocratie locale et à la vie associative.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

10 - APPROBATION DE L'ACCORD CADRE DE PARTENARIAT TERRITORIAL ENTRE LA RÉGION HAUTS-DE-FRANCE, LA VILLE D'AMIENS ET LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION AMIENS MÉTROPOLE.

MME FOURÉ : Je vous propose d'approuver et de m'autoriser à signer l'accord-cadre à intervenir entre la Ville d'Amiens, Amiens Métropole et le Conseil Régional des Hauts-de-France, dont les principaux objectifs sont :

- •Une attractivité économique confortée, basée sur le soutien des excellences et une meilleure accessibilité ;
- •Affirmer le rôle d'Amiens comme second pôle régional au service de l'équilibre du territoire. C'est un point que j'ai déjà implicitement abordé en parlant du SRADDET ;
- •Un cadre de vie valorisé et la recherche de sobriété. Ça va tout à fait dans le sens, là aussi, du développement durable.
- M. ANGER: Madame le Maire, on nous invite à voter un accord-cadre qui en fait est quelque chose comme de la rétroplanification puisque aussi bien il s'agit de reprendre des opérations qui sont engagées depuis le début du mandat. Alors, je n'interviendrai pas sur le détail des opérations parce que pour l'essentiel d'entre elles, elles relèvent des compétences d'Amiens Métropole. Simplement, je voudrais vous faire partager quelques réflexions.

La première, c'est que cette idée de deuxième pôle régional est quand même relativement stigmatisante pour Amiens puisqu'en fait c'est une définition par défaut alors qu'en fait notre ville reste, quoi qu'il advienne, la capitale historique de la Picardie. Alors que dans les autres régions on a admis bien volontiers que les anciennes villes capitales avaient un rôle particulier, je m'étonne qu'il ait fallu se battre pour faire admettre au moins cette situation qu'Amiens est à la fois une capitale régionale historique et en même temps a été la capitale de la région administrative.

Par ailleurs, il y a un terme horrible, mais vraiment horrible, dans le texte qui est le terme de « versant sud ». On a vraiment l'impression que « Picardie » fait vraiment mal à nos amis lillois. La Picardie, c'est la Picardie. Alors, je sais bien que c'est plus compliqué pour le Nord-Pas-de-Calais qui ne peut pas trouver un nom le reliant à l'Histoire puisqu'effectivement il y a la Flandre et Lille est capitale des Flandres, mais pas de l'Artois d'ailleurs. C'est Arras. Donc, il faudrait parler de Flandre-Artois-Hainaut s'agissant de l'ancien Nord-Pas-de-Calais. Pour nous, on peut parler de Picardie qui pour l'essentiel recouvre la région administrative avec en plus une partie du Pas-de-Calais littoral qui historiquement est picard et d'ailleurs s'en revendique.

Ce document, moi je n'en vois pas trop l'utilité. En plus, il n'y a pas de tableau financier. C'est un peu, j'allais dire, un document électoral mais c'est de bonne guerre. Vous reprenez ce qui a été engagé, dont beaucoup d'ailleurs a été initié de longue date. C'est aussi une manière de ne pas parler de ce qu'est devenu effectivement le statut d'Amiens dans la nouvelle région, de parler du fonctionnement effectif des services régionaux, ceux du conseil régional mais aussi ceux de l'État et de ses satellites, et d'avoir un bilan sur les engagements tenus ou pas de l'équilibre entre Lille et Amiens.

Donc pour toutes ces raisons, nous nous abstiendrons sur ce vote. Pourquoi une abstention? Parce qu'un certain nombre d'opérations, nous pouvons les partager, mais en même temps nous n'irons pas jusqu'à donner un blanc-seing à une opération qui est une opération de communication sur une situation qui malheureusement est préoccupante.

M. LESSARD: Mon intervention ira un peu dans le même sens. Madame le Maire, on a bien compris qu'il s'agissait là d'un exercice de communication pour afficher dans un document unique des manifestations de bonne volonté, des convergences de politiques, des décisions déjà actées par ailleurs. On voit bien que le document n'est pas contraignant. Il ne s'accompagne d'aucun chiffrage financier. Il intervient en fin de mandat. Il est censé avoir débuté en 2016 et s'achèvera fin 2020. Donc, il devra être renégocié éventuellement si on veut voir certaines politiques s'appliquer si par ailleurs elles n'ont pas été elles aussi délibérées.

Il contient toutefois, au passage, tout de même un beau coup de pied de l'âne avec cette qualification de second pôle régional qui, je pense, nous reste tous en travers de la gorge. Alors, faut-il s'en satisfaire faute de quoi d'autres ensembles de la région pourraient revendiquer cette place de second pôle? Nous serions curieux de savoir si les autres accords-cadres qui seront passés entre la Région et par exemple le bassin minier, Lens, Douai ou avec Arras, leur assigneront le rang de troisième ou quatrième pôle. En tout cas, nous n'acceptons pas que la Picardie finisse ainsi de disparaître par notre approbation d'un tel document. Comme l'a dit mon collègue, ce désir d'abolition de l'histoire de notre région, de sa langue qui, je le rappelle, survole les frontières territoriales et englobe même la Wallonie, sa richesse patrimoniale, tout ça doit être vigoureusement combattu et donc nous nous abstiendrons également sur ce document.

MME BOUVET : Nous allons dans le même sens. Cet accord-cadre n'est qu'une mise en forme de ce qui a été fait depuis 2016. Il n'apporte pas grand-chose. C'est un petit coup de com' pour la Métropole, la Région et pour vous-mêmes. De plus, il s'arrête en 2020, ce qui laisse peu de temps aux réalisations nouvelles s'il y en a. D'autre part, nous ne voyons aucun engagement financier. Donc, nous nous abstiendrons sur cette délibération.

M. HUTIN: Pour compléter effectivement les propos des élus de l'opposition, juste signaler aussi qu'il y a quand même des termes qui sont étranges, surtout que vous venez de nous parler un peu d'écologie, que pour les énergies renouvelables, par exemple, il est dit que ça sera toutes les énergies renouvelables sauf l'éolien terrestre. On pourrait enlever aussi l'éolien offshore pendant qu'on y est aussi.

MME FOURÉ: À Amiens, on ne risque rien.

M. HUTIN: Oui, mais on a quand même des entreprises qui travaillaient pour l'éolien offshore, ne vous en déplaise. Sur les centres de formation également il n'est pas cité un centre d'excellence qui a été créé par l'ancienne Région de Picardie et qui est soutenue par l'ensemble de la filière éolienne qui est le Wind Lab qui est un des centres, le dernier centre de formation à la maintenance éolienne qui existe toujours et dont personne ne parle et qui est quand même un pôle d'excellence.

MME FOURÉ: Alors, merci pour vos réflexions que vous me permettrez de ne pas trouver très constructives. Je n'ai pas l'habitude de dire les choses. J'utilise des mots, je pèse mes mots parce que je ne veux pas être désagréable, mais au fond à quoi sert ce contrat? Justement à montrer quelle est la place d'Amiens au sein de la région Hauts-de-France et donc tout l'intérêt que le conseil régional des Hauts-de-France porte à ce territoire.

Alors, vous pourriez trouver que ce n'est pas assez. Ce n'est pas ce que vous dites. Vous dites que c'est étonnant que notre territoire soit classé deuxième pôle. Je suis désolée : c'est la vérité. C'est juste la vérité. Dieu sait si je suis une farouche défenseur de ma terre, mais je n'ai jamais prétendu qu'Amiens était le premier pôle des Hauts-de-France. Quand on a fait tous

ensemble une pétition, c'était pour soutenir qu'Amiens devait être le siège de la capitale régionale et je maintiens que c'est une erreur de ne pas avoir choisi Amiens comme capitale régionale. Pour autant, je n'ai jamais prétendu qu'Amiens était le premier pôle régional. Évidemment, c'est Lille qui est le premier pôle tant en poids de population parce que si on peut encore challenger Lille qui ne fait que 220 000 habitants, en revanche la Métropole Européenne de Lille, elle, fait plus d'un million d'habitants et donc on voit bien que la métropole d'Amiens n'est pas dans la même perspective, et après tout tant mieux d'une certaine façon.

Donc, comment trouver notre place ? Moi, le fait qu'on soit qualifié de deuxième pôle, ça ne me pose pas de problème. Ce qui est important pour moi, c'est qu'on soit bien qualifié comme deuxième pôle.

Pour répondre à René ANGER, il n'y aura pas ensuite de troisième et quatrième pôle. Non, il y a deux pôles dans la région Hauts-de-France et puis ensuite il y a d'autres territoires qui sont des territoires de développement bien entendu, de développement économique bien sûr, mais qui ne sont pas de même niveau que ces deux pôles qui sortent du lot, qui sont vraiment les pôles qui drainent et qui tirent vers le haut.

Alors, sur la notion de versant sud, je partage votre réserve sur la formulation. Moi, je préfère aussi qu'on dise « Picardie », le mot existe, plutôt que de dire « versant sud/versant nord ». Mais je dois vous dire que ce sont assez souvent d'ailleurs plutôt les agents de la Région qui utilisent cette double formule. Je ne sais pas pourquoi, mais voilà le fait est là.

Ensuite, René ANGER sait parfaitement que l'équilibre entre Lille/Amiens est très compliqué. Il y a toute une histoire entre nos deux villes, histoire qui fait qu'il faut toujours qu'on réexplique pourquoi on existe. En tant qu'universitaire, je l'ai souvent mal vécu et je pense que je ne suis pas la seule. On est quelques universitaires dans cette enceinte à avoir eu la même réaction visàvis de Lille parce que certains, à Lille, considèrent qu'eux existent, ça va de soi, mais qu'après eux il n'y a rien. C'est si vrai, d'ailleurs vous le savez bien, que même dans l'ancienne région Nord-Pas-de-Calais beaucoup d'élus disaient : « Il y a Lille et le reste de la région Nord-Pas-de-Calais. » Voilà, on le sait. Donc, il faut le prendre avec philosophie et puis il faut montrer concrètement que non ce n'est pas vrai ; ce n'est juste pas vrai. Donc, c'est tout et moi je ne fais pas de complexe ni vis-à-vis de la Ville de Lille ni à l'égard de la Métropole Européenne de Lille, même si elle est évidemment beaucoup plus peuplée que notre communauté d'agglomération.

Ensuite, Monsieur LESSARD dit que c'est un document de communication. En fait, tout dépend de ce que ça veut dire. Si derrière « document de communication » vous voulez dire « document chargé de promouvoir l'action menée par tel ou tel », ce n'est pas ça l'idée. L'idée, c'est vraiment de rappeler tout ce qui a été fait parce qu'en fait plat avalé n'a plus de goût et quand on ne met pas dans un document qui globalise tout ce qui a été fait pour un territoire, on ne s'en rend pas nécessairement compte. Or là, il faut reconnaître que la Région a beaucoup aidé et continue à aider beaucoup notre ville et notre métropole.

Je prendrai juste deux exemples tout récents : le réseau de bus (10 millions d'euros), Aquapôle qu'on va inaugurer prochainement, oui demain. C'est combien le montant ? 5 millions d'euros. Donc, vous voyez : 15 millions d'euros là pour ces deux structures et il n'y a pas que ça, très loin de là.

Donc ça paraît intéressant et important, à un moment donné, de dire qu'au fond tout simplement – c'est ça l'objectif aussi et l'intérêt de ce document, de ce contrat – entre la Ville, la Métropole et la Région, on partage une même vision sur le développement de notre territoire et ce

développement de notre territoire se fait sur l'attractivité environnementale, il se fait sur le développement des clusters, il se fait sur, pour ce qui nous concerne, l'ouverture sur l'Ile-de-France et donc c'est vraiment ça qui est important.

Enfin je dirai à Monsieur HUTIN, sur l'éolien : que je sache, à Amiens, sur notre territoire, on n'a pas le droit d'avoir des éoliennes parce qu'on a la proximité de la cathédrale. Donc, la question ne se pose pas. Mais ça, c'est juste. Bien sûr, je sais bien qu'on a des centres que j'ai moimême visités d'ailleurs, donc je suis bien consciente de ce que c'est. Mais vous connaissez aussi la position de la Région et de son président sur la question des éoliennes, voilà. Donc, ne nous étonnons pas de trouver une mention de ce point de vue.

Enfin je conclurai en disant que nous sommes le premier contrat qui va être signé entre un territoire et le conseil régional. Ce n'est pas par hasard. Évidemment, Lille va signer aussi un contrat, Dunkerque aussi. Le pays minier également. Mais c'est nous qui signons en premier et je pense que si c'est ainsi, ce n'est pas par hasard. C'est bien parce qu'il y a une volonté du président du conseil régional de faire en sorte de montrer aussi par là quel poids il attachait à l'existence et au développement de notre ville.

Voilà ce que je voulais dire sur ce sujet. Donc, on va passer au vote si vous le voulez bien.

Observations:

M. BEUVAIN, Mme ANNOOT, M. LESSARD, M. CARDON (pouvoir à M. LESSARD), M. ANGER, Mme BERGER, Mme LEPRESLE, M. HUTIN, Mme BOUVET, M. MONTIGNY et M. DUPILLE (pouvoir à Mme BOUVET) se sont abstenus.

ADOPTÉ

MME FOURÉ: Je pense qu'à l'heure où je vous parle, le dossier a dû être voté au conseil régional ou il est sur le point de l'être s'il ne l'a pas été, puisque c'était dans la session d'aujourd'hui que le conseil régional devait lui aussi approuver cet accord-cadre.

11 - CHARTE DROIT DE CITÉ. ACCUEIL DES CHAPITEAUX DE CIRQUE ET AUTRES STRUCTURES CULTURELLES ITINÉRANTES ACCUEILLANT DU PUBLIC. ADHÉSION.

MME FOURÉ: Signée en 2001, dans le cadre de l'Année des arts du cirque, la charte d'accueil des cirques dans les communes est née d'une concertation approfondie entre l'Association des maires de France (AMF), la Fédération nationale des collectivités territoriales pour la culture (FNCC), les organisations professionnelles du cirque alors constituées et le ministère de la Culture et de la Communication. Elle marquait la volonté de dialogue et de coopération entre l'État, les collectivités locales et la profession du cirque pour améliorer les conditions d'accueil des chapiteaux, dans le respect des normes en vigueur.

Aujourd'hui, une nouvelle charte dénommée "Droit de cité" porte une ambition renouvelée. Elle s'élargit à toutes les formes artistiques et actions culturelles itinérantes, incluant bien sûr le cirque mais plus globalement le spectacle vivant pour reconnaître toute l'importance des artistes itinérants pour la diversité de la création et de la vie culturelle. J'en profite pour signaler au passage à quel point la fête dans la ville qui a eu lieu tout récemment a été une extraordinaire réussite encore plus réussie, si je puis dire, que les années précédentes et avec un succès populaire assez énorme. Cette charte permettra de distinguer ceux qui s'engagent dans le respect des principes et des bons usages nécessaires au bon déroulement de l'accueil d'un chapiteau ou d'une structure nomade sur un territoire.

Je vous propose donc d'adopter et de m'autoriser à signer cette nouvelle charte qui a pour objet de favoriser le dialogue dans une logique de responsabilité partagée, d'améliorer les conditions de l'accueil des cirques et des structures artistiques itinérantes, de développer l'information à la disposition des professionnels et des services des collectivités territoriales sur ce secteur, de coopérer à la mise en œuvre des normes et règles de sécurité, et d'initier des partenariats autour de projets innovants en termes d'éducation artistique, de formation et d'action culturelle.

Y a-t-il des observations? Monsieur LESSARD.

M. LESSARD: Un mot sur le volet « cirque » parce que les structures culturelles itinérantes ne sont pas concernées par mon intervention. Ce n'est pas que j'ai été spécialement traumatisé par le score obtenu par un certain Parti Animaliste aux dernières élections qui a fait plus de voix que mon propre parti et même que d'autres, peut-être même le vôtre, Madame le Maire, mais la charte à laquelle vous nous proposez d'adhérer se préoccupe vraiment a minima du bien-être et de la santé des animaux dressés, exhibés par les cirques, quand certaines villes sont plus exigeantes, voire n'acceptent plus de représentation circassienne mettant en scène des animaux sur leur territoire. Alors, je n'oublie pas que nous sommes une ville historiquement très tournée vers les cirques. Néanmoins, les choses évoluent et peut-être qu'il faut avoir une attention particulière sur ce point. C'était un peu le sens de mon intervention. À titre personnel, donc, je m'abstiendrai mais pour cette raison-là, le reste de la charte ayant effectivement toute son utilité. Je l'ai bien compris.

MME FOURÉ: Monsieur HUTIN.

M. HUTIN: Oui, merci. Effectivement, je vais dans le même sens que mon collègue Jacques LESSARD. Faire une charte sans parler de bien-être animal dans les cirques, effectivement ça paraît un peu anachronique puisque c'est une demande sociale de simplement avoir des garanties sur le bien-être animal dans ces cirques. Certains l'abandonnent. Il y a d'autres formes de cirque. Amiens, effectivement, a sa carte à jouer dans ce domaine et je dirais renouveler aussi le cirque pour qu'il soit de plus en plus populaire, acceptable par la majorité des personnes. Il y a des conditions effectivement de traitement des animaux dans le cirque qui sont pour beaucoup inacceptables, même si ce n'est pas le cas de tout le monde. Donc, il faut pouvoir effectivement, si on fait une charte, séparer ceux qui font bien de ceux qui ne font pas d'effort dans ce domaine.

MME FOURÉ: Renaud DESCHAMPS.

M. DESCHAMPS: Oui, Madame le Maire. À titre personnel, je suis contre les animaux dans les cirques et je m'abstiendrai donc de voter pour ce dossier.

MME FOURÉ: Je vais vous répondre sur la question de cette charte. En fait, comme je l'ai dit au tout début de mon propos, il s'agit d'une charte qui a été élaborée par les collectivités locales réunies au sein de l'AMF (l'Association des maires de France) et par un certain nombre d'acteurs et le ministère également. Donc, ce n'est pas une charte que la Ville d'Amiens élabore et qu'elle propose au vote du conseil municipal. Non, c'est une charte à laquelle il nous est proposé d'adhérer globalement. Donc, nous ne pouvons pas évidemment envisager de modifier ici ou là tel ou tel aspect de cette charte parce que c'est une charte déjà globale. Donc simplement, c'est la raison pour laquelle la charte vous est proposée en l'état et je la soumettrai au vote en l'état.

Maintenant, vous savez fort bien que la Ville d'Amiens présentait dans le passé des spectacles de cirque aux enfants dans les écoles au moment de Noël et que maintenant les spectacles de cirque qui sont proposés aux enfants ne contiennent plus d'animaux, donc de spectacles d'animaux, et vous savez que la plupart des cirques qui se produisent à Amiens sont des cirques de grande qualité et lorsqu'il y a des animaux, je pense au cirque Bouglione par exemple ou bien au cirque Gruss, ce sont des cirques dont la qualité des soins aux animaux n'est pas discutée. Donc quoi qu'il en soit, moi ce que je vous propose, c'est de voter cette charte en l'état puisque c'est une charte qui est proposée à l'ensemble des élus.

Vous vouliez dire un mot, Monsieur BEUVAIN?

M. BEUVAIN: Madame le Maire, vous avez eu le mot juste en citant Arlette Gruss. À chaque fois qu'il y a une représentation à Amiens, en préambule, il y a cinq à dix minutes de présentation du traitement réservé aux animaux et je crois que de pouvoir se présenter derrière le label « Gruss » pourrait nous distinguer de cette spécificité, d'y apporter une annexe à cette charte et de se dire que ce référent à la bonne conduite tel que le cirque Arlette Gruss le fait notamment dans cette ville où nous accueillons le siège social de ce cirque pourrait être un gage pour donner le ton afin que l'ensemble des cirques de France...

MME FOURÉ: Monsieur BEUVAIN, je vais vous répondre très simplement en vous disant qu'actuellement il y a des cirques qui demandent à venir à Amiens et il y en a qu'on refuse.

M. BEUVAIN : Vous savez : c'est comme le rapport qu'on a voté auparavant. Ce qui n'est pas écrit, ce qui n'est pas dit est avalé sans goût. Ce qui est écrit restera.

MME FOURÉ: Oui, sauf que je vous redis que là, ce qui est proposé, c'est une charte non pas... On ne peut pas amender un projet qui est déjà partagé par un ensemble de collectivités. Écoutez, faites ce que vous voulez, mais vous voterez et puis voilà, chacun se prononcera en conscience. Mais si vous voulez, après, moi il me semble que ce qui est important, c'est qu'en effet à Amiens les cirques qui se produisent, s'ils ont des animaux, que nous nous assurions que les animaux soient bien traités et je peux vous dire que c'est le cas. Nous y prêtons une attention toute particulière. Donc, je n'ai aucune arrière-pensée et aucun souci de ce côté-là. Donc, je vous propose que nous votions cette charte en l'état. Ça n'empêchera pas de demander à l'AMF qu'à l'avenir, puisque c'est une nouvelle charte, soit intégré un additif, un avenant, une modification, que sais-je, pour intégrer cette notion de bien-être animal qu'évidemment nous partageons tous. Mais je mets aux voix en l'état.

ADOPTÉ

Observations:

Mme LEPRESLE et M. HUTIN ont voté contre.

Mme BERGER, Mme LION-LEC (pouvoir à Mme BERGER), M. ANGER, M. BEUVAIN, Mme ANNOOT, M. CARDON (pouvoir à M. LESSARD), M. LESSARD et M. DESCHAMPS se sont abstenus.

12 - TRAVAUX D'ENTRETIEN DANS LES BÂTIMENTS DE PROXIMITÉ DES 5 SECTEURS. AUTORISATIONS ADMINISTRATIVES.

MME FOURE: Je vous invite à m'autoriser à déposer toutes les demandes administratives nécessaires à la réalisation des travaux dans les équipements de proximité situés dans les cinq secteurs de la ville. Ils sont repris dans le tableau annexé. Vous remarquerez que nous avons souhaité simplifier en regroupant toutes ces autorisations dans un tableau pour éviter de

délibérer équipement par équipement, comme ça s'est fait dans le passé. Évidemment, je précise que si c'est moi qui présente ce document, c'est parce que ça recouvre les travaux réalisés dans les cinq secteurs, mais que les cinq adjoints de secteur sont les moteurs de ce qui est présenté. C'est eux qui ont choisi les actions à mener dans ce domaine et évidemment les travaux en question ont été prévus dans le cadre du budget de cette année.

Pas d'observation(s) ? On passe au vote.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

13 - COMPTE DE GESTION 2018.

MME FOURE: Nous allons passer maintenant au morceau important de notre conseil municipal, donc le compte de gestion et le compte administratif. On va voir les deux en même temps évidemment, comme à l'accoutumée, même si le vote sera bien sûr séparé.

Donc, un petit mot comme il est d'usage pour vous dire que le vote du compte administratif c'est un temps fort de la vie d'une collectivité locale parce qu'il retrace l'ensemble des dépenses réelles de la commune et des recettes encaissées sur un exercice budgétaire. Donc, ce n'est pas seulement les perspectives, ce qu'on veut faire, mais c'est là ce que l'on a vraiment réalisé. Donc, il traduit ces réalisations effectivement menées tant en fonctionnement qu'en investissement et permet ainsi d'apprécier la santé financière de la collectivité.

Notre conseil de juin est traditionnellement un temps fort de l'année budgétaire. C'est la croisée des chemins entre un regard rétrospectif sur notre trajectoire financière de l'année passée avec l'adoption du compte administratif. C'est donc le moment de voir réellement ce qui a été réalisé et l'exercice 2018 est caractérisé par un niveau soutenu d'investissement : 67,4 millions d'euros ont en effet été mobilisés sur le budget principal pour l'investissement.

Mais la mise en œuvre du programme municipal et la définition des orientations qui président à l'exécution du budget annuel ne peuvent occulter le contexte financier particulièrement contraint dans lequel la collectivité évolue en raison des baisses successives des dotations de l'État et j'ajouterai et aussi du contrat qu'en plus on nous demande de respecter, de ne pas augmenter les dépenses de notre collectivité.

La ville peut ainsi s'appuyer sur une bonne gestion financière, gage d'un suivi rigoureux et en responsabilité mené par la municipalité. Cependant, ces baisses de dotations de l'État incitent à la plus grande prudence concernant les indicateurs que nous avons retenus, même si ces indicateurs restent positifs. Les choix et priorités de la municipalité prennent alors tout leur sens, dès lors qu'il s'agit de préserver au quotidien le service public sur notre territoire, et nous savons tous combien les Amiénois comme l'ensemble de nos concitoyens sont attachés justement au service public.

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 146,49 millions d'euros tandis que les recettes de fonctionnement représentent 162,69 millions d'euros.

Les dépenses d'investissement, je vous l'ai dit, s'élèvent à 67,4 millions d'euros. Ainsi, en 2018, les travaux dans les écoles, les aménagements urbains, notamment dans le cadre du bus puisque nous avons eu un fonds de concours très important de 10 millions d'euros qui a été versé à la Métropole bien sûr, le soutien à la construction de logements (on voit bien combien il

y a de logements dans la ville), la participation à la ZAC Intercampus ou encore la dotation de proximité constituent nos principales sources d'investissement.

Pour conclure sur cette courte présentation du compte administratif, je dirai qu'en dépit d'un contexte incertain, les réalisations ont été à nouveau au rendez-vous pour l'année 2018. Elles confirment nos engagements pris auprès des Amiénoises et des Amiénois, dans la lignée de notre programme électoral. Une nette amélioration du taux de réalisation est à souligner, par rapport à l'ancienne municipalité, avec des priorités affirmées en matière de soutien à l'éducation, au logement pour tous et à la solidarité. De plus, la maîtrise engagée dans la croissance des dépenses ces dernières années démontre la capacité de la municipalité à s'adapter à la nouvelle donne imposée par l'État, qui réserve chaque année son lot de surprises difficilement prévisibles par définition. Je pense par exemple, même si nous sommes bien sûr d'accord, au dédoublement des classes de CP/CE1 ou à un autre sujet que Mathilde ROY va aborder tout à l'heure.

Les outils de gestion et les données prospectives en place au sein de la collectivité, grâce au professionnalisme du directeur des finances de la Ville, de la DGA en charge du secteur et de l'ensemble des directions et des services, permettent de tenir le cap en responsabilité, en préservant au mieux la qualité du service public dans un esprit fidèle aux valeurs qui animent l'action municipale.

Je crois en effet profondément à l'évolution de nos pratiques, qu'il s'agisse d'intercommunalité ou de modernisation du service public, pour répondre concrètement aux défis de notre temps.

« La folie, c'est se comporter de la même manière et s'attendre à un résultat différent » disait EINSTEIN. Le futur est ce que nous en ferons, mes chers collègues. Dans un temps de mutation profonde, nous n'avons pas le droit de subir, nous avons le devoir d'agir. Et je précise que si j'ai indiqué que les dotations de l'État étaient en baisse, c'est évidemment la dotation globale de fonctionnement dont je parle parce que la dotation de solidarité urbaine liée à l'existence de nombreux quartiers en politique de la ville dans notre ville permet de compenser la baisse de dotation globale de fonctionnement et de maintenir une dotation globalement étale. Sauf que ça veut dire que l'État ne prend pas en considération les besoins réels de nos quartiers les plus en difficulté.

Donc, je vais évidemment maintenant donner la parole à Benoît MERCUZOT, adjoint délégué, je vous le rappelle, aux finances, à la maîtrise des comptes publics et à l'innovation, afin qu'il vous développe plus en détail ce compte administratif. Mais évidemment, ce compte est fait de nombreux chiffres. Pour autant, notre seul objectif doit être de répondre au mieux aux attentes et aux besoins de nos concitoyens de la façon la plus efficace et la plus pragmatique. Benoît MERCUZOT.

M. MERCUZOT: Merci, Madame le Maire. On va effectivement regarder un certain nombre de chiffres et avant de regarder les chiffres, regardez ces images. Au fond, elles illustrent ce que l'on peut faire avec des chiffres, c'est-à-dire avec les euros qui à un moment donné traversent notre budget en fonctionnement et en investissement. Je précise que ces photos ont été choisies par le directeur des finances. Vous avez souligné la qualité du travail qu'il réalisait. Permettez-moi de souligner qu'il a comme vous, Madame le Maire, et comme beaucoup d'autres Amiénois, je crois, particulièrement apprécié les girafes rouges lors de la fête dans la ville. C'est un clin d'œil à son égard et à l'égard de l'équipe qui travaille avec lui pour souligner la qualité du travail qu'il réalise quotidiennement pour assurer que les finances de notre ville sont saines.

Ceci étant, puisque nous en avons fini avec les images et qu'il faut en venir aux chiffres, voilà donc le sommaire que nous allons évoquer, j'espère pas trop longuement, enfin en tout cas je l'espère pour vous.

Le premier point concerne évidemment les grands équilibres financiers avec, comme il est de tradition, la comparaison de la trajectoire de deux courbes : la courbe des recettes et la courbe des dépenses de fonctionnement. Et vous le savez bien : ce qui est important, c'est de voir comment ces deux trajectoires évoluent l'une par rapport à l'autre et ce qui est intéressant là, c'est que l'on voit que ces deux lignes ont plutôt tendance à s'écarter, ce qui est bon signe, puisque cela signifie que l'épargne de gestion courante à partir de laquelle nous finançons nos investissements est en augmentation, vous le voyez, de pratiquement 2 millions d'euros par rapport à ce qu'elle avait été l'année précédente, en 2017.

Alors évidemment, ces deux lignes retracent des éléments très précis à l'intérieur desquels je vous propose de rentrer quelques instants en tout cas et d'abord de regarder les recettes courantes. Vous voyez que ce qui compose les recettes courantes majoritairement, du moins pour la part la plus importante, ce sont les impôts locaux à hauteur d'un peu plus de 78 millions d'euros et que viennent ensuite les dotations et compensations versées par l'État puis les recettes d'exploitation des services.

Alors, rentrons un peu plus en avant sur l'évolution de ces recettes. Eh bien, nous nous apercevons effectivement que ces recettes courantes augmentent d'un pour cent. Alors, vous allez me dire : « Mais un pour cent, ce n'est vraiment pas beaucoup. » Effectivement, par rapport à ce que notre collectivité a pu connaître il y a une dizaine d'années, c'est très peu. Mais dans ce contexte incertain, comme vous l'avez dit, Madame le Maire, après tout 1 % d'augmentation des recettes, ce n'est pas si mal, d'autant que nos dépenses, elles, n'ont pas augmenté et qu'elles ont même un tout petit peu diminué. En réalité, elles sont restées égales.

Alors, regardons un petit peu plus dans le détail. La dotation forfaitaire, celle que nous verse l'État, vous l'avez souligné, Madame le Maire, je ne m'y arrête pas, reste étale là encore. On a perdu 20 000 euros, mais on en avait gagné 50 000 l'année précédente. On va dire que c'est 22 500 000 euros globalement depuis maintenant trois ans. En tout cas, on espère bien toucher la même chose en 2019 et c'est d'ores et déjà confirmé. Et puis par ailleurs, vous l'avez là encore indiqué, donc je ne m'y arrête pas, eh bien, ce caractère étal de la dotation globale de fonctionnement, de la dotation forfaitaire, est compensé d'une certaine façon par l'augmentation de la DSU. Je vous rappelle que chaque année on souligne que la DSU n'augmentera pas l'année d'après. Eh bien, une fois de plus, la DSU (la dotation de solidarité urbaine) augmente. Deux éléments : le premier, c'est qu'elle augmente parce que la population de notre ville a un niveau de ressources particulièrement faible et le deuxième élément, c'est qu'il faut souligner que cette recette ne provient pas tant de l'État, mais elle est prise dans les recettes des autres collectivités parce qu'il s'agit bien d'une solidarité horizontale.

L'autre élément qui concerne les recettes concerne la fiscalité, donc la part la plus importante de nos recettes. Vous voyez qu'entre 2018 et 2017, cette fiscalité a augmenté de 1,89 %. Alors évidemment, je vous rappelle que nous n'avons pas modifié nos taux d'imposition, ce qui signifie que cette augmentation résulte à la fois premièrement de la revalorisation qui avait été décidée dans la loi de finances à hauteur de 0,9 % et que pour le reste c'est l'augmentation physique des bases, c'est-à-dire les constructions de logements qui permettent effectivement de percevoir davantage de fiscalité locale.

Évidemment, si nous avons des recettes, c'est aussi que nous avons des dépenses. L'une sans l'autre n'aurait aucun sens et ces dépenses, comme je l'indiquais, sont en réalité restées égales à ce qu'elles avaient été en 2017. Vous voyez qu'on a baissé nos dépenses de 40 000 euros, ce qui ne correspond à rien en pourcentage (-0,3 %) pour l'évolution de nos dépenses. Alors là encore, regardons comment elles ont évolué.

Eh bien, vous voyez que sans surprise la masse la plus importante, la masse bleue qui apparaît, eh bien, est celle de nos dépenses de personnel et c'est bien pourquoi il est particulièrement important, vous le savez, on le répète chaque année et à chaque fois d'ailleurs qu'il y a un débat de nature budgétaire, d'être particulièrement vigilant sur l'évolution de ces dépenses de personnel tant leur poids dans nos dépenses globales est important. Ces dépenses de personnel ont augmenté de 1,02 % en 2018 par rapport à 2017 et par rapport à ce schéma qui s'affiche sous vos yeux, je vous invite juste à constater que la petite part en rouge a sensiblement diminué en 2018. Cette part en rouge, c'est ce que l'on a consacré aux emplois aidés. Vous savez bien que la décision du gouvernement a été de supprimer ces emplois aidés et que naturellement il nous a fallu compenser un certain nombre de ces emplois aidés dont on avait absolument besoin pour pouvoir fonctionner, notamment sur des compétences de proximité. Eh bien, il a fallu compenser ces emplois aidés par le recrutement de personnel, soit non permanent, soit le cas échéant de personnel permanent. Et vous voyez que globalement, depuis 2014, pour simplifier, les dépenses de personnel augmentent d'année en année de 1 % par an, ce qui n'est pas beaucoup de fait mais ce qui correspond au maximum que nous pouvons réaliser au regard de l'évolution de nos recettes.

Parmi les dépenses courantes, un autre poste est à prendre en compte : ce sont les dépenses d'exploitation et vous voyez que celles-ci ont sensiblement baissé en 2018, mais que pour autant il convient de regarder avec une certaine prudence les fluctuations annuelles parce qu'elles peuvent procéder notamment de difficultés quant au rattachement sur l'exercice exact duquel elles doivent être prises en compte.

Après avoir évoqué les dépenses, pardonnez-moi, les recettes, ensuite les dépenses, eh bien, nous en arrivons à l'autofinancement qui résulte d'une certaine manière de la comparaison des deux. La ligne bleue, c'est l'écart que l'on a vu sur la toute première diapositive qui nous a été montrée : 26 390 000 euros. Le 9,39, c'est le montant que nous remboursons chaque année pour rembourser notre dette, et les 20 270 000 euros, eh bien, c'est le montant que nous pouvons consacrer pour financer nos investissements et vous voyez qu'on maintient dans ces conditions un montant finalement relativement égal depuis maintenant 2013 à hauteur de 20 millions d'euros, un peu plus, un peu moins selon les années. Mais cette stabilité, je me permets de la souligner parce qu'elle intervient alors que nos finances ont pourtant été considérablement bouleversées depuis maintenant 2014 du fait de la baisse des dotations que les précédents gouvernements nous ont imposée à nous comme à l'ensemble des collectivités territoriales.

Alors, si nous parlons d'autofinancement, eh bien, c'est également parce qu'il nous faut parler d'investissement. Là encore, l'autofinancement n'a d'intérêt que pour être capable d'investir et donc pour accroître le bien-être des habitants et les équipements que nous mettons à la disposition des services publics, que nous maîtrisons. Alors, vous voyez. Là, je vous laisse regarder. Juste une précision : il apparaît un chiffre assez important, c'est même, sauf erreur, le premier chiffre sur la délégation finances et maîtrise des comptes publics et innovation. Vous allez vous dire : mais quoi ? On s'est payé un super calculateur à 10 millions d'euros pour bien tenir nos comptes ? Absolument pas : c'est le fameux fonds de concours de 10 millions d'euros que la Ville a versé pour sa participation au BHNS. Il se trouve que c'est dans cette délégation-

là, mais vous voyez bien que ça n'a pas grand rapport avec les finances, sinon que ce sont 10 millions d'euros. Et je vous laisse constater que l'autre part importante est consacrée à l'urbanisme et au logement.

Et, puisque ces éléments vont vous être adressés dans quelques instants par Madame CABURET, par mail, et que donc vous pourrez les regarder en prenant tout votre loisir, tout le temps dont vous aurez besoin, eh bien, je vous propose de regarder simplement sur la diapo d'après quelques éléments, quelques chiffres concernant des opérations ciblées. J'en prends une, enfin deux au hasard : 2 millions pour le soutien à la construction et à la réhabilitation des logements locatifs sociaux ou encore 3 millions d'euros de travaux dans les écoles, restaurants scolaires et centres de loisirs, ce qui recoupe ce qui a pu être évoqué tout à l'heure par ma collègue concernant l'équipement des bâtiments scolaires.

L'avant-dernier point qu'il nous faut maintenant évoquer, c'est la question de l'endettement parce qu'effectivement nous investissons davantage que nous sommes capables de financer chaque année, ce qui veut dire que nous devons emprunter et qui dit emprunt dit endettement, et vous avez vu que chaque année nous remboursons un petit peu moins de 10 millions d'euros pour rembourser les emprunts que nous avons effectués les années précédentes, et il y a un ratio qui est un ratio qui vaut ce qu'il vaut, mais en tout cas qui est utilisé par l'ensemble des collectivités territoriales, donc autant le regarder de près puisque tout le monde l'applique, qui est le ratio de la capacité de désendettement. Au fond, il consiste à se demander, c'est tout à fait artificiel, au regard de notre capacité de financement de l'année et au regard de notre stock de dette, combien d'années nous faudrait-il pour rembourser ce stock de dette avec la même capacité de financement? Eh bien, vous le voyez : nous sommes avec un ratio de désendettement, je n'ose pas dire ridicule, mais en tout cas particulièrement bas et ce qu'il est intéressant de constater, c'est que ce ratio, cette capacité de désendettement, diminue maintenant régulièrement depuis 2014 et je me plais d'autant plus à le souligner que ce ratio diminue puisque vous voyez qu'on est maintenant à 3,16 années alors qu'en 2014 on était à 4,4. Ce ratio diminue alors pourtant que nos investissements ont été particulièrement importants depuis le début du mandat. C'est donc quelque chose qu'il faut souligner et qui permet de dire qu'effectivement nous avons été capables de faire face à la situation particulière que l'État a faite à nos finances communales et que malgré cette situation particulière, eh bien, nous sommes en situation de présenter une situation financière particulièrement saine puisque, vous le voyez, nous sommes très loin du seuil de vigilance qui se situe à 10 ans et nous sommes encore beaucoup plus loin évidemment du seuil d'alerte qui, lui, se situe à 12 ans.

Le dernier point, parce que je sens votre attention diminuer de seconde en seconde, concerne les budgets annexes. Concernant la Ville, nous n'en avons que deux et ils sont de montants particulièrement modestes si on les compare à ceux de la Métropole. Je vous laisse les regarder. Il s'agit du budget annexe des opérations funéraires et du budget annexe parcs de stationnement sur lesquels, si vous le souhaitez, nous pourrons revenir au moment du débat.

Voilà donc pour cette présentation toujours trop longue mais en réalité toujours très succincte. Je vous remercie de votre attention.

MME FOURE: Non, non, je pense qu'elle n'est pas trop longue parce que c'est important qu'on ait des éléments fiables et surtout qu'année après année on ait la même façon de présenter les dossiers, ce qui fait qu'on peut comparer et voir donc la trajectoire que la Ville suit, qui est une trajectoire vertueuse en fait. Monsieur LESSARD.

M. LESSARD: Merci, Madame le Maire.

Ce compte administratif est le dernier qui sera présenté aux élus durant cette mandature. Il a été bien présenté, comme vous l'avez dit. Sur la forme, il n'y a rien à dire sur les informations que vous nous donnez. Avec le DOB pour 2020 il constitue donc un élément important pour apprécier la situation budgétaire de notre collectivité à ce moment du mandat, comme vous l'avez dit, et donc aller à l'essentiel, c'est regarder notre capacité de fonctionnement, celle des services rendus à la population et au territoire, et ce qui en découle ensuite, notre capacité d'investissement pour les mêmes bénéficiaires, les habitants et le territoire.

Sans conclure mon propos trop à l'avance, je serais tenté de dire que la situation financière de la Ville ne peut se comparer à celle beaucoup plus tendue et préoccupante de la Métropole en termes de grands équilibres, que ces grands équilibres sont pour la Ville sensiblement équivalents dans la durée depuis de nombreuses années. Cette forme de stabilité tient aux compétences plus réduites de la Ville. Beaucoup ont été transférées à la Métropole. Elle tient aussi aux bases fondamentales des recettes de la Ville, les recettes fiscales qui lui donnent cette relative solidité. Si les pertes de dotations nous ont atteints et ont freiné le développement de notre capacité financière, la DSU est en progression et a permis régulièrement de compenser. Je ne suis pas tout à fait d'accord avec ce que vous avez dit sur la DGF : cette année, elle est restée étale. Donc, la diminution de la dotation globale de fonctionnement a stoppé sa descente, sa chute, celle que l'on avait relevée les autres années. Mais ceci dit, par rapport à l'inflation, il y a effectivement toujours un manque à gagner pour la collectivité et si on cumule depuis les précédentes années, on sait très bien qu'on a perdu plusieurs dizaines de millions pour nos finances.

Certes, l'avenir de ces recettes fiscales est incertain. En cas de disparition de la taxe d'habitation, quelles compensations seront accordées ? Quel sera leur dynamisme ? On ne le sait toujours pas, même si on approche de la solution semble-t-il, pas en ce qui concerne les compensations. On sait très bien que là-dessus on a souvent été largement bernés.

Vous l'avez dit : les recettes ont donc progressé de 1 056 000 euros, soit 1 %. Les dépenses ont été stables quasiment à l'euro près par rapport à 2017, ce qui veut dire que vous n'avez pas utilisé la marge qui nous avait été concédée par l'État au moment de signer le contrat de limitation de la hausse des dépenses. On voit qu'on avait des possibilités malgré tout. Cette stabilité peut être analysée de deux manières différentes : on a permis de dégager un meilleur excédent pour investir ou alors on a réduit ou limité les capacités de servir la population en sacrifiant au dogme de faire plus avec moins.

Si l'on regarde de plus près, les dépenses de personnel ont augmenté plus vite que les recettes, mais cette hausse des dépenses de personnel couvre *grosso modo* le glissement vieillesse technicité, donc cela masque à peine les tensions qui peuvent exister dans certains services du fait du non-remplacement de départs en retraite, du fait aussi de la quasi-disparition des contrats aidés. Les récentes mobilisations et appels à la grève en sont l'expression. On ne peut donc qu'en déduire que la quantité et la qualité des services rendus ont forcément été amoindries. D'ailleurs, les dépenses d'activité des services, achats, prestations ont également baissé par rapport à 2017. Je ne compte pas celles d'énergie qui sont en baisse, mais là on peut estimer qu'il s'agit d'un effort qui est fait sur ce poste et que cela n'entrave pas le fonctionnement de la collectivité. L'excédent de gestion obtenu en amélioration sur 2017 l'est donc en partie au prix d'une réduction des moyens des services. La politique nationale d'austérité et de baisse dogmatique des dépenses publiques trouve ici par mimétisme sa traduction locale. C'est bien ce que recherche le gouvernement, mais vous ne vous y opposez que formellement puisque ce choix de restreindre la dépense publique est aussi le vôtre.

Acte Certifié Exécutoire - Télétransmission

Pourtant, le message que nous adressent nos concitoyens ces derniers temps est bien l'exigence de davantage et de meilleurs services publics.

Quant aux investissements, ils présentent un niveau de réalisation habituel un peu inférieur à 60 % et reviennent à un niveau ordinaire si l'on excepte, si on soustrait le fonds de concours du BHNS de 10 millions. Donc, on est à 38 globalement et -10, cela fait 28, ce qui est, je dirais, une moyenne de ces dernières années.

L'appréciation de ces fondamentaux ne dispense pas de porter un regard critique sur l'utilisation de nos moyens financiers donc au cours de cet exercice.

Outre la forte proportion de crédits d'investissement consacrés à la voirie, sans pour autant que la répartition entre les modes de déplacement soit très volontariste en faveur des modes doux (on sait bien que le vélo demeure le parent pauvre dans la refonte des espaces publics, que les zones 30 peinent à être étendues et mises en valeur quand d'autres villes les généralisent, même si c'est vrai que vous avez fait un effort que vous nous avez présenté en début de séance, mais il faudrait sans doute emboîter le pas d'autres grandes villes comme Lille, Lorient et il y en a d'autres qui ont étendu à la totalité du territoire les zones 30), outre cette orientation, les moyens consacrés à la transition écologique, à l'accompagnement de la lutte contre le réchauffement climatique sont insuffisants ou peu utilisés.

Par ailleurs, les revendications de la police municipale sur le manque de moyens ont attiré l'attention sur les postes non pourvus. Nous soutenons effectivement les demandes du personnel de voir ces postes pourvus. Sur l'armement, nous avons été saisis également d'un débat et si en apparence vous vous opposez à ce que la police municipale soit armée, opposition de principe que nous partageons, comment se fait-il que des moyens de défense de type armes de guerre aient été acquis sur les crédits 2018 ? Des lanceurs LBD utilisés par la police nationale lors des manifestations ont malheureusement occasionné des blessures graves, on le sait. Donc, ce type d'équipement, s'il était confié à la police municipale, aurait dû faire l'objet d'un débat en conseil municipal et nous vous demandons de faire la clarté sur votre doctrine en matière d'armement de notre service de police municipale.

Un point positif, même plusieurs, c'est que vous avez maintenu les moyens d'investissement en faveur du logement et des bâtiments scolaires.

Sans anticiper sur le débat d'orientation budgétaire ou sur les débats de la prochaine campagne, la stabilité de nos finances pourrait, sous réserve de l'appréciation de la suppression de la taxe d'habitation, nous permettre de proposer plusieurs pistes à l'arbitrage de la population et des élus sous forme d'un exercice de démocratie participative appliqué au budget. Ce pourrait être, je vais en citer plusieurs, de baisser la pression fiscale sur la taxe foncière, notamment si celle de la Métropole devait augmenter, on ne sait jamais, ou de baisser les tarifs de certains services municipaux, voire d'en décider la gratuité, par exemple celle de la restauration scolaire, ou cela pourrait être de donner un grand coup d'accélérateur aux politiques en faveur de la transition écologique qui, malgré les efforts de votre adjointe, demeurent en deçà des enjeux. On en prend conscience à chaque sommet sur le climat ou à chaque vague de chaleur. Peut-être que j'anticipe un peu, mais souffre-t-on vraiment de trop prévoir quand il s'agit du bien-être de nos concitoyens et de l'avenir de notre cité ? Et n'est-ce pas notre rôle d'élus d'anticiper sur ce point ?

Voilà, Madame le Maire. Vous n'aurez pas de doute sur l'orientation de notre vote vis-à-vis du compte administratif, mais j'en ai terminé, pour le moment, de mon intervention.

MME FOURE: Qui souhaite la parole? Madame BOUVET.

MME BOUVET: Merci, Madame le Maire. Le compte administratif n'est en fait que le compte rendu de ce que vous avez réalisé par rapport au budget primitif. Nous n'avons pas voté ce dernier, donc logiquement nous ne voterons pas le compte administratif de 2018.

MME FOURE: Ça ne m'étonne pas vraiment, mais je pense que c'est la même chose pour l'ensemble des groupes d'opposition. Je ne me fais pas trop d'illusion sur le sujet. Qui d'autre souhaite s'exprimer? C'est tout. Eh bien, je passe la parole à Benoît MERCUZOT et puis je dirai un petit mot ensuite.

M. MERCUZOT: Merci, Madame le Maire. Oui, écoutez, la période semble ouvrir à la plus grande des libertés et je m'étais habitué à un peu plus de rigueur de la part du raisonnement présenté par Monsieur LESSARD, mais admettons. Je vais reprendre votre raisonnement pas à pas.

Vous dites à la fois que nous ne dépensons pas assez, c'est-à-dire que finalement, notamment en matière de personnel, nous devrions dépenser davantage. Vous dites également que nous ne dépensons pas assez et vous oubliez de dire que nous avons mis en place des éléments qui nous permettent d'acheter à meilleur coût, d'acheter plus intelligemment, et en faisant en sorte que nos achats correspondent très exactement à nos besoins, et je ne vois pas qui dans la salle ou quel Amiénois pourrait se plaindre que nous ayons une meilleure façon d'acheter parce qu'au fond nous payons moins cher et cela ne nous empêche en rien de fonctionner. Donc, il aurait fallu continuer à dépenser toujours davantage et puis en même temps vous terminez votre propos en disant : « Mais tout ça est très bien parce que ça nous laisse la perspective de pouvoir baisser les recettes. » Je dois dire que c'est assez fabuleux comme mode de raisonnement, mais après tout, puisque la liberté – vous voyez bien que je n'ai pas utilisé le mot de « démagogie », mais enfin peut-être que j'aurais pu – est tellement grande ce soir qu'osons tout! Osons tout, y compris osons nous contredire.

Alors peut-être, pour revenir sur certains éléments, le premier élément, c'est que vous dites que les Amiénois ou plutôt les Français de manière générale ont protesté contre la restriction de la dépense publique. On peut le voir comme ça, mais on peut aussi considérer qu'ils ont aussi protesté et qu'ils continuent pour certains à protester contre les prélèvements publics et je crois que ce qui est de la responsabilité des uns et des autres, c'est de faire en sorte que ce qui est prélevé auprès des contribuables soit utilisé le plus rationnellement possible. Ca n'est pas pour le plaisir de faire mieux avec moins. C'est simplement pour le plaisir de s'assurer - ce n'est même pas un plaisir; c'est une obligation - que chaque euro prélevé et que chaque euro dépensé est utilisé au mieux de ce que l'on peut faire avec cet euro et tout simplement rappeler, parce qu'on n'arrête pas de le faire là encore quand il y a un débat budgétaire, que la mission qui est la nôtre, comme celle de toute collectivité territoriale, ça n'est pas tant de développer l'emploi public. La mission qui est la nôtre, c'est de développer les services publics et il ne faut pas confondre l'objectif avec le moyen. L'emploi public est un des moyens de développer le service public, mais ce n'est pas parce que forcément on développerait l'emploi public que l'on développerait en même temps le service public. Je crois même qu'on pourrait, d'une certaine facon, finir par lui rendre un mauvais service.

Le dernier élément : vous dites : « Finalement, vous n'avez pas assez dépensé et puis vous n'avez pas dépensé là où il aurait fallu dépenser. » Je vous rappelle qu'on est en train d'examiner les comptes de la Ville et que la Ville, on en parlait lors du dernier conseil municipal, a notamment quelques satellites, et parmi ces satellites une SEMOP qui développe un réseau

C.M. Séance du 27 juin 2019

de chaleur et le réseau de chaleur, il se trouve qu'il participe à la lutte contre le réchauffement climatique, contre le dérèglement climatique. Cela même où vous nous dites : « Vous n'avez pas dépensé assez. » Eh bien certes, ce n'est pas dans les comptes qu'on présente ce soir, mais je vous rappelle, on l'a dit la semaine dernière, que la Ville indirectement, au travers de cet outil qu'est la SEMOP, investit, et on est en plein dedans, 60 millions d'euros pour développer ce réseau de chaleur qui fonctionnera avec plus de 60 % d'énergie renouvelable et de récupération, et parce qu'à force de parler d'argent et de millions d'euros on ne sait plus trop de quoi on parle, peut-être, en tout cas je l'espère et puis il y aura des photos, hier on a posé pour ce fameux réseau de chaleur. Je le dis parce que c'était plaisant à voir : on a posé les canalisations qui traversent le bras de Somme à côté de l'usine Saint-Michel et je peux vous dire que c'était impressionnant à voir et que ça venait illustrer très concrètement les investissements réalisés notamment par la Ville justement sur cette question du réseau de chaleur qui ne fait pas tout mais qui est un des éléments importants qui attestent non seulement de la volonté mais de l'action de notre collectivité en matière de lutte contre le dérèglement climatique.

MME FOURE: Merci, Benoît. Tu aurais pu prendre l'exemple aussi des tuyaux qu'on a vus sur la rue des Déportés l'été dernier parce qu'on voyait bien, avant qu'ils ne soient implantés, quel était leur diamètre et donc ce qui expliquait la lourdeur des travaux. Merci en tout cas de ces précisions.

Quelques éléments à mon tour. D'abord, Monsieur LESSARD, sur la police municipale, deux informations très concrètes. La première : vous dites qu'il manque des postes. Non, c'est la première fois depuis de nombreuses années que tous les postes sont pourvus. Je vous assure que c'est vrai. C'est la première fois depuis de nombreuses années que tous les postes sont pourvus. Alors, ils sont pourvus. Pour autant, il y a quelques personnes qui ne sont pas encore sur le terrain parce qu'il y a des formations complémentaires qu'elles sont en train de suivre, mais je vous assure que là on est donc vraiment tout à fait satisfaits d'avoir pu recruter, ce qui démontre que le métier de policier municipal à Amiens, quoi que certains en disent, est bien attractif et que c'est un métier qui est reconnu notamment par les habitants qui sont très conscients du réel service que la police municipale apporte au quotidien parce que c'est une vraie police de proximité alors que la police nationale, ça dépend des moments. Il n'y a pas toujours une police nationale de proximité.

Sur l'armement, alors je vais vous donner les éléments très précis. Donc, nous avons acquis des lanceurs de balles de défense, en abréviation LBD, qui sont des armes de désencerclement qui permettent la protection des agents, mais ne sont pas des armes de guerre. Vous confondez donc ces balles de défense, ces lanceurs de balles de défense, avec ce qui a été utilisé dans le cadre de manifestations. Ce ne sont pas les mêmes. Non, mais alors il y a peut-être une équivoque. Il y a peut-être peu de choses qui différencient en termes de nom, mais je vous assure que ce n'est pas les mêmes parce que je reste très attachée au fait que la police municipale n'a pas le même rôle que la police nationale.

Ensuite, sur le contrat avec l'État, donc l'État nous autorise à augmenter de 1,20 % par an pendant trois ans nos dépenses et ce sont les dépenses brutes. Si on compense ces dépenses par des recettes nouvelles, ça n'est pas pris en considération. C'est vraiment les dépenses brutes qui comptent. Donc, cette année, vous nous dites : « Vous n'avez pas utilisé cette marge de manœuvre. » Non, mais on pourra l'utiliser l'année prochaine ou l'année suivante parce que la marge de manœuvre est sur les trois années. Donc, ce qui est utilisé une année ne peut plus l'être les autres années, mais si on ne l'utilise pas une année on peut en revanche avoir cette marge augmentée pour l'année suivante. Ce n'est pas 1,20 par an. C'est 1,20 par an ramené sur les trois années.

Voilà ce que je voulais vous préciser pour que les choses soient bien claires et donc avant de passer au vote du budget, je veux vraiment souligner le travail de grande qualité qui est réalisé évidemment par Benoît MERCUZOT, ça va de soi, mais aussi par la direction du service des finances sous l'autorité de Sébastien CAPRON parce qu'il fait ça avec beaucoup de savoir-faire et non dénué d'humanité, ce qui ne gâte rien parce qu'on peut aussi s'occuper des chiffres avec un sens humain, et donc merci aussi à Madame Christèle FAIRIER qui est en poste. C'est son premier compte administratif chez nous, donc j'en profite pour saluer le travail qu'elle réalise auprès de Dominique FIATTE, le directeur général des services. Donc, merci à toute l'équipe autour de vous, Madame, qui travaille vraiment dans une ambiance studieuse et de grande qualité.

On va passer maintenant au vote sur le compte de gestion. Donc, pour le compte de gestion, j'ai le droit d'être là. Tu veux présenter les chiffres peut-être, non ? Est-ce qu'on peut se dispenser de redonner les chiffres ? On peut. Donc, je vous propose d'arrêter le compte de gestion présenté par la trésorière du Grand Amiénois pour l'exercice 2018 tel que le document vous a été communiqué.

ADOPTÉ

Observations:

Mme BOUVET, M. MONTIGNY et M. DUPILLE (pouvoir à Mme BOUVET) se sont abstenus.

14 - COMPTE ADMINISTRATIF 2018. APPROBATION.

MME FOURÉ: Je passe la parole à Nedima BEN MOKHTAR.

(Mme FOURÉ a quitté la séance à 19 h 57.)

MME BEN MOKHTAR : Merci, Madame le Maire. Le débat étant clos, je vous propose de passer au vote.

ADOPTÉ

Observations:

Mme BERGER, Mme LION-LEC (pouvoir à Mme BERGER), M. ANGER, M. BEUVAIN, Mme ANNOOT, M. CARDON (pouvoir à M. LESSARD), M. LESSARD, M. HUTIN, Mme LEPRESLE, Mme BOUVET, M. DUPILLE (pouvoir à Mme BOUVET) et M. MONTIGNY ont voté contre.

MME BEN MOKHTAR: Le compte administratif est voté et Madame le Maire peut revenir.

(Mme FOURÉ est revenue à 19 h 58.)

MME FOURÉ: Merci à ma première adjointe, évidemment, d'avoir assumé ce rôle annuel.

15 - COMPTE ADMINISTRATIF 2018. AFFECTATION DES RÉSULTATS.

M. MERCUZOT: Nous venons d'approuver le compte administratif. Il convient d'en affecter les résultats. Il est proposé d'affecter les excédents de fonctionnement à la couverture des charges d'investissement dans la limite des déficits nets d'investissements constatés au compte administratif. Les soldes constitueront des ressources de fonctionnement pour l'année 2019.

MME FOURÉ: Pas d'observation(s), j'imagine? Oui, on vote directement.

ADOPTÉ

Observations:

Mme BERGER, Mme LION-LEC (pouvoir à Mme BERGER), M. ANGER, M. BEUVAIN, Mme ANNOOT, M. CARDON (pouvoir à M. LESSARD), M. LESSARD, M. HUTIN, Mme LEPRESLE, Mme BOUVET, M. DUPILLE (pouvoir à Mme BOUVET) et M. MONTIGNY ont voté contre.

16 - MODIFICATION BUDGÉTAIRE DES CHAPITRES 900, 902, 904 ET 908.

M. MERCUZOT: Il s'agit d'une modification purement technique qui ne modifie pas l'équilibre budgétaire. En effet, les aménagements prévus dans les secteurs, les centres de loisirs et le Parc Saint-Pierre nécessitent d'abonder le chapitre 904 consacré aux « Sport et jeunesse » à hauteur de 1 386 050 € et par conséquent il faut réduire le chapitre 900 "Services généraux des administrations publiques locales" de 82 000 €, le chapitre 902 "Enseignement et Formation" pour 534 050 € ainsi que le chapitre 908 « Aménagement et services urbains, environnement » pour 770 000 €.

Il faut donc, mes chers collègues, si vous en êtes d'accord, valider ces mouvements budgétaires qui, encore une fois, ne génèrent aucune charge nouvelle pour la collectivité.

MME FOURÉ: Pas d'observation(s)? On passe au vote.

ADOPTÉ

Observations:

Mme BERGER, Mme LION-LEC (pouvoir à Mme BERGER), M. ANGER, M. BEUVAIN, Mme ANNOOT, M. CARDON (pouvoir à M. LESSARD), M. LESSARD, M. HUTIN, Mme LEPRESLE, Mme BOUVET, M. DUPILLE (pouvoir à Mme BOUVET) et M. MONTIGNY se sont abstenus.

17 - PRÉLÈVEMENT SUR LE PRODUIT DES PARIS HIPPIQUES.

M. MERCUZOT: Il y a peut-être des parieurs dans la salle. Eh bien, il s'agit de délibérer sur le prélèvement des produits des paris hippiques. En effet, avant la loi de finances pour 2019, les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) sur les territoires desquels étaient ouverts au public un ou plusieurs hippodromes bénéficiaient intégralement du versement d'une partie du prélèvement perçu par l'État sur les paris hippiques.

Depuis cette loi de finances 2019, son article 168 pour être précis, il est prévu que ce prélèvement est affecté pour moitié aux EPCI et pour moitié aux communes sur les territoires desquels sont ouverts au public un ou plusieurs hippodromes.

Toutefois, sur délibération prise avant le 1^{er} octobre de l'année pour application l'année suivante, les communes peuvent décider de transférer à l'EPCI dont elles sont membres la part du prélèvement sur les paris hippiques dont elles bénéficient.

Vous me voyez venir. Il est donc proposé de faire en sorte que rien ne soit modifié malgré la modification de la loi. Amiens Métropole perçoit en effet un produit d'environ 100 000 € par an et qui reste relativement stable au fil des années. Si la commune d'Amiens ne délibère pas,

Amiens Métropole ne percevra plus que 50 000 € annuellement à compter de 2020. Et comme l'hippodrome est de la propriété d'Amiens Métropole, il est proposé de délibérer en faveur du transfert vers Amiens Métropole du prélèvement sur le produit des paris hippiques.

MME FOURÉ: Voilà, ça nous semble juste. Oui, Monsieur LESSARD?

M. LESSARD: Oui, Madame le Maire, effectivement la plupart des dépenses sont faites sur le budget de la Métropole. Néanmoins, nous perdons une recette tout en gardant la responsabilité sur le parking de l'hippodrome. Donc, j'espère que nous demanderons un fonds de concours à Amiens Métropole le jour où nous aurons des travaux et des dépenses à faire pour aménager ou améliorer le parking de l'hippodrome.

MME FOURÉ: Si vous voulez, on est partis du principe que jusqu'à l'année dernière la Métropole percevait la totalité de cette recette et là c'est la loi qui modifie. Pour autant, la situation n'a en rien été changée. Donc, il nous a semblé logique de conforter l'existant plutôt que d'envisager autre chose. Mais bien sûr! Donc, vous redemanderez bien sûr les fonds de concours de la Métropole sur un certain nombre de sujets. C'est votre dada, si je puis dire, s'agissant de paris hippiques. On va passer au vote.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

18 -

MME FOURÉ: J'ai oublié le 18 ? Non. Écoutez, moi, sur mon déroulé, on passe de 17 à 19. Je suis désolée. Je confirme que ma première adjointe existe. Je l'ai rencontrée et je travaille régulièrement avec elle. Je suis absolument désolée, mais ce n'est pas sur mon déroulé là.

MME BEN MOKHTAR: Au terme d'un acte d'acquisition en date du 27 août 2015, la Ville d'Amiens s'est rendue propriétaire des lots 138-139-144 et 150 de la copropriété des Coursives exploités par l'EURL Le Driver en tant que café-bar-brasserie et jeux. Le projet de restructuration des Coursives implique la libération de cette cellule commerciale et des échanges ont été initiés avec Monsieur OUHALIMA gérant de ladite société.

Je vous propose ainsi d'approuver le versement d'une indemnité dite d'éviction correspondant au préjudice causé par la rupture du bail commercial, globalement la valeur marchande du fonds de commerce augmentée des frais nécessaires à la relocalisation de l'activité, pour un montant de 52 000 euros accepté par Monsieur OUHALIMA.

Je vous propose également d'approuver le protocole transactionnel à intervenir avec l'EURL Le Driver fixant les modalités de versement de l'indemnité d'éviction et prévoyant la résiliation du bail à effet du 30 juin 2019 à la demande expresse de Monsieur OUHALIMA.

Je vous fais juste un petit point pour vous dire que le projet avance vite et bien, comme aux dernières nouvelles. Là, les services terminent l'exploitation, vous savez, du sous-sol puisqu'il y avait une station essence il y a très, très longtemps – je ne sais pas si vous vous souvenez – jusque dans les années quatre-vingt-dix, qu'il fallait dépolluer. Donc, la dépollution est en cours et dès que la dépollution sera terminée, les travaux du pôle médical et du supermarché débuteront, si tout va bien et je l'espère, début septembre. Et pour ce que j'avais déjà dit la fois dernière, les travaux à l'arrière du bâtiment sont quasi terminés et puis les choses pour les parkings, le stationnement, et bien entendu ce que vous avez pu apprécier depuis le 11 mai, depuis la mise en service du bus à haut niveau de service le Nemo, eh bien, l'avenue de la

Commune de Paris est très, très jolie. Le carrefour dont j'avais parlé à un moment donné, vous savez, après la suppression de la passerelle blanche, eh bien a été aménagée et jusqu'à aujourd'hui il n'y a eu aucun accident. Donc, tout va bien.

MME FOURÉ: Jusqu'à aujourd'hui et j'espère jusqu'à encore... bien sûr.

Quelqu'un souhaite-t-il s'exprimer sur ce point ? Non. Alors, on passe au vote.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

19 - Travaux de mise en accessibilité des équipements VILLE d'Amiens. Autorisations Administratives.

M. CLAISSE: Il s'agit de permettre à Madame le Maire d'être autorisée à déposer toutes les demandes d'autorisations administratives pour les travaux concernés et qui sont dans le document joint à cet acte, d'autoriser le Maire à entreprendre les travaux et qui sera bien entendu chargé de l'exécution de la présente délibération.

Je vous signale que ces travaux qui coûtent la somme d'environ 360 000 € concernent essentiellement des écoles et s'inscrivent dans le grand programme d'accessibilité que la Ville d'Amiens a entrepris il y a maintenant plusieurs années et pour lequel d'ailleurs je me permets de rassurer nos amis qui s'inquiètent qu'Amiens ne soit pas le premier pôle régional : ces travaux permettent à la Ville d'Amiens de concourir et même d'avoir de grandes chances d'être le premier pôle national au sujet de l'accessibilité. Donc, soyez rassurés ! On est peut-être le deuxième pôle régional, mais on risque d'être le premier pôle national pour un sujet qui me semble très important et ce n'est pas personnel.

MME FOURÉ: Nous sommes bien tous d'accord sur l'importance de ce sujet qui intéresse bien sûr les personnes handicapées mais pas seulement. Ça intéresse aussi les parents qui circulent avec des poussettes. Ça intéresse les personnes qui sont provisoirement handicapées. Ça intéresse donc énormément de monde.

On peut passer au vote directement, je pense.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

20 - SUBVENTIONS SOCIALES. ANNÉE 2019. 2èME RÉPARTITION. CONVENTIONS.

MME VERRIER: Chers collègues, il vous est proposé d'approuver la 2e répartition des subventions sociales pour la somme de 44 742 € que la collectivité octroie aux associations qui mènent des actions en direction des personnes les plus en difficulté (accompagnement, hébergement d'urgence, aide alimentaire). Le détail des subventions vous est listé dans la délibération qui vous a été transmise et il conviendrait d'autoriser Madame le Maire à signer les conventions afférentes.

MME FOURÉ: Y a-t-il des observations? Il n'y en a pas. Alors, on passe au vote.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

21 - FÉDÉRATION UNIE DES AUBERGES DE JEUNESSE. SQUARE FRIANT LES 4 CHÊNES. POSE CLÔTURE ET PORTILLON SORTIE DE SECOURS. AUTORISATIONS ADMINISTRATIVES.

M. LORIC : La Ville d'Amiens est propriétaire d'un bâtiment sur le site du Square Friant les 4 Chênes qui est occupé par la Fédération Unie des Auberges de Jeunesse. Les abords du bâtiment communal sont fréquemment squattés et sujets au dépôt de déchets. Parallèlement au transfert de propriété d'une partie de ces abords, la Ville d'Amiens propose d'installer une clôture et un portillon équipé d'une barre anti-panique pour les besoins de l'issue de secours du bâtiment communal.

Ce projet permet d'une part, d'améliorer la gestion et l'entretien du site et d'autre part, d'assurer un traitement qualitatif de cet espace. Je vous propose donc d'autoriser Madame le Maire à déposer toutes les demandes d'autorisations administratives nécessaires, et également à entreprendre les travaux estimés à 3 600 €, travaux que vous pouvez déjà découvrir sur les photos en question.

MME FOURÉ: Pas d'observation(s)? On passe au vote.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

22 - 14 RUE DE LA DODANE. REMPLACEMENT DES MENUISERIES. AUTORISATIONS ADMINISTRATIVES.

M. LORIC: La Ville d'Amiens est propriétaire d'une maison à usage d'habitation qui est située au 14 rue de la Dodane. Elle a été acquise par voie de préemption en 1987, dans le cadre du projet Ilôt de la Dodane. Au vu de l'état des menuiseries, je vous propose d'autoriser Madame le Maire à déposer une demande d'autorisation administrative pour procéder à leur remplacement par du double vitrage. À titre informatif, le devis estimatif s'élève à 16 123,07 euros.

MME FOURÉ: Pas d'observation(s)? On passe au vote.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

23 - 12 RUE MONTESQUIEU ET 222 RUE SAINT HONORÉ. LA BRIQUETERIE. LOGEMENTS. MISE À DISPOSITION. CONVENTIONS.

M. LORIC: En 2015, nous avons décidé d'appliquer l'arrêté d'interdiction d'accueillir du public dans la Briqueterie jusqu'à la réhabilitation du bâtiment. Dans le cadre des travaux de réhabilitation du bâtiment de la Briqueterie, et le bâtiment principal dit « de l'habillement » devant être vide à partir de juillet 2019, plusieurs options de relocalisation ont été examinées mais n'ont pas abouti. C'est ce qui a contraint la Briqueterie à revoir le cahier des charges des locaux à la baisse et à diviser l'activité du collectif sur plusieurs lieux étant donné l'urgence de la relocalisation.

Deux maisons initialement prévues à la vente pourraient accueillir l'activité de création de la Briqueterie le temps des travaux et cette option est viable dans la mesure où ces immeubles disposent de chauffage et d'électricité. Afin de permettre le relogement des activités de création dès le 1^{er} juillet 2019, je vous propose d'attribuer à titre gracieux le 12 rue Montesquieu pour la partie sérigraphie et le 222 rue Saint-Honoré pour des artistes plasticiens et les compagnies de théâtre, et tout cela pour une durée de 15 mois.

Dès lors, je vous propose d'approuver les baux afférents et d'autoriser Madame le Maire à les signer.

MME FOURÉ: Pas d'observation(s)? Alors, on passe au vote.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

C.M. Séance du 27 juin 2019

Acte Certifié Exécutoire - Télétransmission

24 - PLACE FOCH. CESSION DE 3 PARCELLES COMMUNALES CADASTRÉES AY N° S 437, 439 ET 441 AU PROFIT DE MADAME GHIGHI.

M. LORIC: Dans le cadre de son projet de construction et de relocalisation de la pharmacie Saint-Roch qui est située au 6 place du Maréchal Foch, Madame Alice GHIGHI a fait part de son souhait d'acquérir les parcelles communales cadastrées AY n°s 437, 439 et 441 que vous voyez sur les écrans. Ce sont les parcelles rosées.

Le conseil municipal ayant approuvé la désaffectation et le déclassement de ces parcelles en date du 26 octobre 2017, je vous invite dès lors à les lui céder moyennant le prix de 292 600 euros et conformément à l'estimation du service des évaluations domaniales.

Vous pouvez voir apparaître sur les écrans l'existant et peut-être le projet. Ça, c'est l'emplacement. C'est le site. Vous voyez : il y a un saule à cet endroit-là qui a déjà beaucoup souffert pendant la tempête et qui a été coupé quasiment en deux, qui devra être abattu. Et le projet qui n'est pas, je crois, sur les écrans mais qui est un beau projet avec une belle qualité architecturale avec des briques présentes, avec de belles terrasses et le regroupement surtout de plusieurs activités médicales et paramédicales et la création de deux logements, ce qui permettra aussi aux professionnels qui réalisent des gardes d'être présents tout au long de la nuit quand c'est nécessaire.

MME FOURÉ: Y a-t-il des observation(s)? Pas d'observation. Alors, on passe au vote.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

25 - RUE JEAN JAURÈS. SCI PONT DE SELLE. PARKING. PARCELLES CADASTRÉES SECTION XP N° 4 ET BH N° 190. ACQUISITION.

M. LORIC: La Ville a été informée de la mise en vente au prix de 1 200 000 € des parcelles cadastrées section XP n° 4 et BH n° 190, d'une superficie d'environ 3 800m², situées rue Jean Jaurès, propriété de la SCI PONT DE SELLE. Ces parcelles représentent un intérêt certain, permettant d'envisager après démolition des boxes existants un parking public gratuit de 104 places dont 2 PMR.

Les négociations menées ont abouti à une proposition de 950 000 €. Je vous propose en ce sens d'approuver l'acquisition de ces parcelles et d'autoriser Madame le Maire à signer tous actes se rapportant à cette opération.

MME FOURÉ: Pas d'observation(s)? On passe au vote.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

26 - Rue Lemattre. Parcelle cadastrée section HL n° 140. Régularisation foncière.

M. LORIC: Le projet de construction de la société Toit Aussi sur le lot A de la Fosse au Lait a mis en évidence l'intégration de la parcelle cadastrée section HL n° 140 (qui apparaît au cadastre comme propriété communale) à la propriété voisine de Monsieur et Madame SUEUR. Toutefois, les recherches effectuées par la collectivité n'ont pas permis de justifier d'un titre de propriété et les consorts SUEUR souhaitent demander la prescription acquisitive. Le bien en cause n'étant pas concerné par un projet d'aménagement, un accord amiable a pu être finalisé. C'est pourquoi

je vous propose d'approuver le transfert de propriété par un acte de transaction moyennant le prix de 1 920 € conforme à l'estimation domaniale.

MME FOURÉ: C'est assez bien négocié. Pas d'observation(s)?

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

27 - SARL MANUFACTURE ROYALE BONVALLET. EMPRISE RUE MABERLY. ACQUISITION.

M. LORIC: La SARL Manufacture Royale BONVALLET réalise actuellement une opération d'acquisition d'une partie du site de l'ancienne manufacture COSSERAT qui est située sur la rue Maberly. La collectivité entend réaliser un futur projet d'aménagement sur une emprise de ce site et des négociations ont donc été menées en ce sens avec Monsieur Germain BENOIT, représentant de la SARL.

Dans ce cadre, je vous propose d'approuver l'acquisition, moyennant l'euro symbolique, d'une emprise minimale de 600 m² environ et maximale de 1 200 m² à prendre dans la parcelle sise rue Maberly et cadastrée section IY89.

Je ne vais pas rentrer dans le détail de cette opération mais quand même vous donner quelques indications. Je vous rappelle que la partie qui est située au nord de la Selle et en dessous de la Somme, c'est la partie dont la Ville est propriétaire. C'est la partie sur laquelle Germain BENOIT, puis aussi l'Association Bleu de Cocagne avec Yves BENOIT sont très présents.

Le projet qu'on vous propose ici permet à Germain BENOIT, qui a déjà fait de gros travaux de réhabilitation dans la perspective de la réinstallation d'une véritable manufacture de gaufrage de velours très haut de gamme, de pouvoir développer ses activités à la fois dans ce qui serait du domaine de l'accueil de tourisme assez qualitatif et aussi le développement d'un showroom qui lui permettra de montrer toute la qualité de son travail qui a été récompensé d'ailleurs récemment puisque Madame le Maire a pu remettre la médaille de la ville d'Amiens à l'occasion de la réception du titre de meilleur ouvrier de France pour l'ouvrier teinturier qui est présent sur le site, Pierre RAWAK.

Je tenais à vous donner quelques informations sur les beaux développements qui sont en train de prendre place sur ce secteur et apporter aussi le soutien de la collectivité, l'accompagnement de la collectivité aux acteurs qui sont sur le site et qui font un travail absolument formidable.

Je vous propose donc d'autoriser Madame le Maire à signer l'ensemble des documents se rapportant à cette délibération et notamment la promesse synallagmatique à intervenir suite à ces négociations.

MME FOURÉ: Oui, donc l'ajoute que Germain BENOIT, donc qui a repris la Manufacture Royale Bonvallet, a repris le nom de Manufacture Royale Bonvallet pour bien marquer la tradition très ancienne dans notre ville. Ça se sait assez peu, mais il intervient aux quatre coins du monde et il a un savoir-faire qui est vraiment reconnu sur des tissus qui sont en velours évidemment. Alors, on connaît bien le velours gaufré, mais il a une technique qui est unique au monde et donc dans quelques jours on exposera dans la vitrine qui est juste à côté de la salle des mariages une pièce de tissu justement qui sort de la Manufacture Royale Bonvallet parce que je pense que c'est important qu'on mette en valeur, dans cette vitrine, l'œuvre, au sens moyenâgeux du terme et artistique du terme, d'artistes comme Germain BENOIT et son équipe.

C'était René ANGER qui souhaitait prendre la parole.

M. ANGER: Merci, Madame le Maire.

Je voudrais d'abord intervenir pour me féliciter de cette contribution à la mise en valeur d'un site exceptionnel avec des acteurs qui le sont tout autant. Vous venez de le souligner. Dire aussi que l'ampleur du problème foncier et l'importance des bâtiments à sauver appellent peut-être le passage à une vitesse supérieure qu'Amiens Métropole ou qu'Amiens, à mon sens, ne peut pas faire seule. Donc, parmi les axes qui sont absents du document qui a été adopté avec la Région, il y a la question des métiers d'art et je pense qu'effectivement la famille BENOIT est effectivement une belle illustration des métiers d'art. Il peut y en avoir d'autres. Là, on est dans le velours d'ameublement. Alors le paradoxe, c'est qu'historiquement le site est un site de velours de confection puisque Cosserat faisait du tissu pour la confection, notamment le célèbre velours noir d'Amiens qui était un peu sa marque de fabrique alors que la famille BENOIT fait du velours d'ameublement avec les rouleaux qui ont été acquis auprès de DELAROIÈRE et LECLERCQ qui constituent une collection, on en parlait l'autre jour, de niveau mondial. Puis, il y a d'autres éléments comme l'acquisition d'une machine à imprimer la toile de Jouy qui a peu de rapport avec la tradition amiénoise mais qui nous laisse dans le textile.

Donc, on a là un lieu qui effectivement se prête tout à fait à accueillir des activités de métiers d'art qui sont des activités à forte valeur ajoutée et exportatrices, et donc je pense qu'on devrait, probablement avec la Région, prendre l'initiative d'une étude de faisabilité pour en faire un pôle de rayonnement national, voire international, dans ce domaine.

M. LORIC: Evidemment, on a effectivement conscience de cette accumulation de savoir-faire assez exceptionnels sur ce site, accumulation qui en plus est en cours. Je peux rajouter aussi l'arrivée de Philippe DESSAINT qui a pris la décision de relocaliser son entreprise, la famille DESSAINT, qui est l'héritier. Je crois que c'est la cinquième génération de cette grande famille du textile et de la dentelle, de la lingerie féminine qu'on a tous connue, qui vient se réinstaller sur le site, qui a lui des savoir-faire extrêmement pointus sur l'impression en couleurs sur le textile qui lui permettent de répondre aujourd'hui à des appels d'offres de grands noms comme Disney. Si vous allez regarder un jour la parade Disney, vous pourrez voir que les couleurs flamboyantes qui sont réalisées sont faites à Amiens parce qu'à Amiens c'est le seul endroit où on a ce savoir-faire qui permet de répondre à de très belles commandes.

Il y a un savoir-faire plus généralement, vous l'avez évoqué, sur la toile de Jouy, sur le gaufrage, mais sur la teinture et sur la couleur, ce qui amène d'ailleurs Germain BENOIT à réfléchir à des offres notamment dans le domaine de la formation puisqu'il a des grands clients, des maisons comme Dior, Chanel, qui ont besoin de se former aux techniques de la couleur et aux nouvelles techniques respectueuses de l'environnement aussi. C'est un domaine qui est touché aussi par ce phénomène-là. Il aura l'occasion de former ses équipes et ça fait donc partie des sujets qu'on regarde avec beaucoup d'attention.

Je rajouterai qu'il y a un certain nombre d'acteurs qui s'intéressent au site, des acteurs privés qui sont capables de porter des projets de grande envergure. Mais on regarde ça évidemment de très, très près puisqu'on veut absolument garder à la fois la valeur patrimoniale du site, la valeur aussi du patrimoine humain qui est présent sur le site et garder un bon équilibre. Il ne s'agit pas de ne faire, par exemple, que du logement à cet endroit-là alors que ce n'est pas la vocation première, mais plutôt de s'atteler à la préservation du patrimoine et à son attractivité pour en faire un véritable cluster du XXI^e siècle sur le textile et plus généralement sur la couleur.

C.M. Séance du 27 juin 2019

M. LESSARD: Juste un mot pour compléter, aller dans le même sens. D'ailleurs, nous avions échangé là-dessus lors de la conférence des présidents: émettre le souhait que l'on se préoccupe de l'état des bâtiments qui constituent ce patrimoine industriel extraordinaire dont la maîtrise foncière est mixte, mais où le temps fait son œuvre et risque effectivement malheureusement un jour de nous livrer une mauvaise surprise, voire la disparition de certains bâtiments qui n'auraient pas été entretenus parce que dans l'attente d'un projet. Mais on sait bien que vu l'ampleur et les surfaces en jeu, notamment la salle des 500 métiers qui est la cathédrale et puis tous les bâtiments qui sont en bord de Somme méritent qu'on les visite, qu'on surveille leur état assez régulièrement. On se demandait si le concours des services de l'État n'était pas nécessaire pour éventuellement justement se préoccuper de cet aspect. Le patrimoine industriel n'est pas hors du champ des compétences de l'État. L'architecte des Bâtiments de France et les services du patrimoine, ça fait tout à fait partie de leurs compétences.

MME FOURÉ: On est bien conscients de l'attrait de ce site qui est assez exceptionnel et qui a une vraie histoire avec les habitants de notre ville. Donc, ce n'est pas par hasard s'il y a une quinzaine d'années la Ville avait acheté la partie qui se trouve le plus au nord du site et la Métropole avait acheté la partie qui est la plus au sud. Alors, la Ville la partie la plus près de la Somme et la Métropole la partie la plus près de la rue Maberly, parce que c'est une partie qui avait vocation à se développer économiquement davantage, pour permettre à KRIEG à l'époque de racheter la partie centrale pour laisser, enfin pour faire perdurer l'entreprise Cosserat à Amiens. Malheureusement, ça n'a pas duré. L'entreprise Cosserat a été fermée, liquidée, et donc c'est la famille KRIEG qui est toujours propriétaire de la partie centrale, mais il y a des promoteurs, j'allais dire des investisseurs, qui s'intéressent à ce site et nous sommes en contact avec eux, et évidemment nous souhaitons que les choses puissent avancer sans attendre que la cathédrale, comme l'appelaient les employés de Cosserat eux-mêmes, ou la salle des 500 métiers s'abîme davantage parce que c'est vraiment un site assez exceptionnel. Donc, on y veille avec une très grande attention et l'architecte des Bâtiments de France est bien sûr associé à la réflexion.

On peut voter sur précisément la délibération qui vous était soumise, même si on a un peu digressé mais c'était normal ?

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

28 - OPH D'AMIENS MÉTROPOLE. RÉSIDENCE ALLONVILLE 1. RÉHABILITATION DE 224 LOGEMENTS COLLECTIFS. PHASE 2 (IMMEUBLES BOSSUET, FÉNELON, MONTAIGNE). PARTICIPATION FINANCIÈRE. CONVENTION.

M. LORIC: Je vous invite à répondre favorablement à l'OPH d'Amiens Métropole qui sollicite une participation de la collectivité d'un montant de 1 043 840 € pour participer au financement de la réhabilitation de 224 logements collectifs situés Résidence Allonville 1. Il s'agit de la phase 2 ; les immeubles Bossuet, Fénelon et Montaigne sont concernés. Une convention doit être approuvée. Madame le Maire serait autorisée à la signer.

MME FOURÉ: Pas d'observation(s)? Alors, j'en profite pour saluer le travail qui est fait par l'OPAC parce qu'il y a eu quand même beaucoup de réhabilitations de logements et on n'a pas besoin de faire une photo du avant et du après. Il suffit de passer dans la rue pour découvrir la transformation radicale et il suffit de parler avec les locataires pour s'en convaincre s'il en était besoin.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

29 - OPH D'AMIENS MÉTROPOLE. RUE MAURICE RAVEL. OPÉRATION DE RÉHABILITATION DE 120 LOGEMENTS COLLECTIFS (TRANCHE 1). PARTICIPATION FINANCIÈRE, CONVENTION.

M. LORIC: Je vous propose d'accorder une participation financière de 559 200 € à l'OPAC d'Amiens Métropole dans le cadre de son opération de réhabilitation de 120 logements collectifs rue Maurice Ravel. C'est la tranche 1. Je vous invite également à prendre acte du plan de financement prévisionnel de cette opération et à approuver la convention fixant les modalités de participation. Il convient d'autoriser Madame le Maire à signer cette convention.

Pour votre information, cette opération constitue la première tranche du projet de réhabilitation des 600 logements composant le quartier du Petit Pigeonnier. Le coût des travaux s'élèverait à un total de 4 096 382 € TTC, soit 34 136 € par logement. À noter que l'OPAC d'Amiens Métropole n'augmentera pas les loyers pratiqués après réhabilitation.

MME FOURÉ: Et que cette réhabilitation n'est pas inutile. Ça, c'est clair! On peut passer au vote?

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

30 - ZAC INTERCAMPUS. CLESENCE. CONSTRUCTION DE 12 LOGEMENTS INDIVIDUELS ET 10 LOGEMENTS COLLECTIFS (22 PSLA) SITUÉS SUR L'ILOT 1L2B DÉNOMMÉE LE CLOS FLORA. PARTICIPATION FINANCIÈRE. CONVENTION.

M. LORIC: CLESENCE, anciennement La Maison du Cil, sollicite une participation financière de 285 175,50 € pour son programme de construction de 12 logements individuels et 10 logements collectifs en Prêt Social de Location Accession (PSLA) situé sur l'îlot 1L2B de la ZAC Intercampus à Amiens et dénommé « Le Clos Flora ». Les travaux démarreront en juillet 2019 pour s'achever au 1^{er} trimestre 2021. Je vous propose de répondre favorablement à cette demande et d'autoriser Madame le Maire à signer la convention correspondante.

MME FOURÉ: L'accession sociale à la propriété, c'est vraiment quelque chose d'important et qui marche. Pas d'observation(s) ? On passe au vote.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

31 - ZAC GARE LA VALLÉE. SIP. RUE DEJEAN. ACQUISITION DE 18 LOGEMENTS LLI (LOGEMENT LOCATIF INTERMÉDIAIRE). EMPRUNT AUPRÈS DE LA CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS.

GARANTIE DE LA VILLE D'AMIENS. CONVENTION.

M. LORIC: La SIP HLM sollicite la garantie de la Ville d'Amiens pour le remboursement à hauteur de 100 % d'un prêt d'un montant total de 1 126 055,53 € destiné à financer l'acquisition de 18 logements en LLI (Logement Locatif Intermédiaire), situés rue Dejean, ZAC Gare La Vallée. Pour information, le prix de revient de l'opération s'élève à 2 252 111,05 € et les logements seront mis en location à partir de juillet 2020. Je vous propose d'accorder cette garantie d'emprunt et d'autoriser Madame le Maire à signer la convention afférente.

MME FOURÉ: Pas d'observation(s)?

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

C.M. Séance du 27 juin 2019

4256463

32 - ZAC GARE LA VALLÉE. SIP. RUE DEJEAN. ACQUISITION DE 18 LOGEMENTS. EMPRUNT AUPRÈS DE LA SOCIÉTÉ GÉNÉRALE. GARANTIE DE LA VILLE D'AMIENS. CONVENTION.

M. LORIC: Je vous propose d'accorder la garantie de la collectivité à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 1 126 000 € qui est souscrit par la SIP auprès, cette fois-ci, de la Société Générale ainsi que pour le paiement des intérêts, intérêts de retard et tous autres frais et accessoires qui n'auraient pas été acquittés par la SIP à leur date d'exigibilité. Ce prêt est destiné à financer l'acquisition de 18 logements en Locatif Intermédiaire situés rue Dejean. Il convient d'autoriser Madame le Maire à signer la convention.

MME FOURÉ: Pas d'observation(s)?

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

33 - ZAC INTERCAMPUS. SEM AMIENS AMÉNAGEMENT. JARDINS FAMILIAUX. RÉTROCESSION DE PARCELLES.

M. LORIC: Dans le cadre du développement de la ZAC Intercampus, la SEM Amiens Aménagement a dû déplacer un certain nombre de jardins familiaux qu'il convenait néanmoins de préserver. À cette fin, la Ville d'Amiens lui avait cédé les emprises constitutives de ces jardins et en contrepartie, Amiens Aménagement devait les reconstituer, puis les remettre à la Ville d'Amiens.

L'aménagement des jardins de la ZAC étant aujourd'hui achevé, je vous propose d'approuver, d'une part, l'acquisition auprès de la SEM des parcelles de jardin indiquées dans le tableau annexé et des ouvrages implantés sur ces parcelles moyennant le prix de 1 527 001 € HT, soit 1 832 401 € TTC, et qui se décompose de la manière suivante :

- d'une part, une acquisition du foncier moyennant l'euro symbolique,
- d'autre part, l'acquisition des ouvrages implantés sur les parcelles de jardin valorisés à 1 527 000 € HT, conformément à l'autorisation de programme et au dernier CRACL approuvé par délibération du conseil municipal en date du 14 décembre 2017.

À noter qu'une partie de ce montant a déjà été versée sous forme d'acomptes à la SEM.

Je vous propose également d'autoriser Madame le Maire à signer tous les actes se rapportant à cette opération.

MME FOURÉ: Pas d'observation(s)?

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

34 - ZAC PAUL CLAUDEL. COMPTE RENDU ANNUEL À LA COLLECTIVITÉ LOCALE (C.R.A.C.L.) ANNÉES 2017-2018. AVENANT N°7 À LA CONVENTION PUBLIQUE D'AMÉNAGEMENT.

M. LORIC: Par convention du 2 novembre 2001 la Ville d'Amiens a confié l'aménagement de la ZAC Paul Claudel à la SEM Amiens Aménagement.

Conformément aux dispositions de cette convention et du code de l'urbanisme, l'aménageur a transmis à la Ville d'Amiens le Compte Rendu Annuel à la Collectivité Locale (donc le

C.R.A.C.L.) présentant la situation pour les années 2017, 2018 et les prévisions pour les années suivantes. Ce document fixe la participation globale de la collectivité au titre du déficit de l'opération. Les modifications apportées à cette participation doivent donc être actées par avenant.

Je vous propose donc d'approuver le C.R.A.C.L. établi par Amiens Aménagement au titre des années 2017 et 2018 pour la réalisation de la ZAC Paul Claudel, ainsi que l'avenant n°7 à la convention publique d'aménagement.

Pour précision, le montant prévisionnel des dépenses s'élève à 41 492 000 € HT, le montant prévisionnel des recettes (hors participation de la ville d'Amiens) s'élève à 38 911 000 € HT, le montant de la participation financière globale de la Ville d'Amiens à l'opération s'élève à 2 581 000 €.

MME FOURÉ: Des observations? Monsieur LESSARD.

M. LESSARD: Oui, très courtes, Madame le Maire. Cette ZAC arrive à son terme très bientôt et je voudrais émettre un souhait: c'est que l'appel à la participation de la collectivité qui reste raisonnable (on est autour de 2,5 millions pour une ZAC qui a duré quand même une bonne quinzaine d'années) n'aille pas au-delà de ce qui vient d'être ajouté d'ici la clôture tout simplement, toujours dans le souci de bien gérer les finances de la collectivité.

MME FOURÉ: On y veillera dans toute la mesure du possible. On peut passer au vote?

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

35 - RUE VALENTIN HAUY. AMÉNAGEMENT D'UNE ÉCLUSE. FONDS DE CONCOURS. CONVENTION.

M. GEST: Nous avons testé le système d'une écluse pour faire en sorte de réduire la vitesse et donc la dangerosité de la traversée piétonne à hauteur de la salle Valentin Haüy. Il a été constaté que l'aménagement provisoire entraînait des résultats et on propose donc de le pérenniser. Mais cet aménagement sera réalisé dans l'attente d'une idée de faisabilité sur la mise en sens unique de cette rue, car en effet les riverains qui ont été consultés par nos soins... Nous avons avec quelques élus fait un peu de porte-à-porte dans cette rue, notamment les deux élus du quartier concerné, Vladimir MENDES-BORGES et Catherine GARDEZ. Il s'avère que la solution qui semble être agréée par une bonne partie des habitants, c'est de mettre cette rue en sens unique. Restera à déterminer dans quel sens, mais en tout cas c'est, semble-t-il, la bonne solution. Dans l'attente, je vous propose d'approuver la convention du fonds de concours portant la participation financière de la Ville d'Amiens à hauteur de 30 % des dépenses puisqu'il s'agit d'une réalisation sur une voie métropolitaine.

M. BEUVAIN: Monsieur Alain GEST a lu dans mes pensées, donc il a bien fait de rajouter les précisions très utiles qu'il a cru bon de nous donner ce soir parce qu'effectivement les riverains nous ont également contactés pour nous dire qu'ils étaient très impatients de solutions définitives et donc vous savez très bien, vous ne l'avez pas dit ce soir, mais vous pensez mettre à l'étude éventuellement une deuxième chicane pour réduire la circulation et également répondre aux flux de voitures qui arrivent de la chaussée Saint-Pierre et par le haut également du boulevard Beauvillé qui s'introduit dans cette rue-là, causant de grandes vitesses. Donc, c'était la question que je devais vous poser ce soir. Ils sont impatients parce que je crois que vous leur avez répondu que c'est une modification qui interviendrait en 2020-2021. Je crois qu'avec votre réponse, vous avez entendu et compris qu'il y avait une grande impatience. Nous

leur apporterons également, vous leur avez répondu, des réponses qui sont de l'ordre de les rassurer, mais il faudra encore patienter. Mais apparemment c'est dans votre esprit et c'est une bonne chose. Nous vous en remercions.

M. GEST: C'est la preuve, Monsieur BEUVAIN, que nous vous écoutons toujours avec attention. Il se trouve que nous avons écouté aussi les habitants qui effectivement sont plutôt favorables, je le répète, à la mise en sens unique. Sauf que cette question a été posée il y a très, très longtemps, je crois du temps d'une municipalité pas immédiatement précédant la nôtre mais d'une autre, et qu'à l'époque la question qui n'avait pas permis de résoudre définitivement le problème, c'est que quand on interrogeait les riverains, ils n'étaient pas capables de se mettre d'accord sur le sens du sens unique. Il semblerait, d'après ceux que nous avons interrogés – nous n'avons pas vu tout le monde – qu'il y ait une préférence pour un sens. Je pense qu'on peut effectivement aménager les choses, d'autant qu'il y a la rue Dupontreué qui est quasiment parallèle et entre les deux rues il y a des voies de bifurcation, peut-on dire, et donc je pense que ça doit pouvoir se faire. En attendant, ce système d'écluse ralentit sincèrement la vitesse. Les études ont été faites. Les chiffrages ont été montrés aux habitants. Sauf qu'évidemment il arrive toujours qu'il y ait des gens pour qui ce mot « vitesse » est quelque chose de pas maîtrisable.

MME FOURÉ: J'ajoute qu'il n'y a pas que les habitants de la rue Valentin Haüy qui sont concernés, mais aussi ceux des rues adjacentes qu'il faudra aussi consulter avant d'envisager de faire une installation définitive d'un sens unique en effet. Monsieur HUTIN avait demandé la parole.

M. HUTIN: Oui, merci, Madame le Maire. Beaucoup de choses ont déjà été dites et les réponses apportées par Monsieur GEST vont dans ce sens effectivement. Est-ce que l'aménagement de cette écluse, c'est en tout cas ce que vous dites, permet déjà de sécuriser, réduire en tout cas la dangerosité de cette rue? Effectivement, ça peut causer d'autres problèmes. Il est effectivement préférable de voir un aménagement global de cette rue et globalement du quartier que je connais bien. Donc j'espère effectivement qu'on y arrivera assez vite.

MME FOURÉ: En effet, il faut voir à l'usage, mais l'expérience démontre que le système des écluses, ça marche. Les premières fois...

M. GEST: Juste la précision: c'est que nous avons fait des mesures de vitesse sur lesquelles nous nous appuyons pour dire que ça marche. Ce n'est pas simplement comme ça.

MME FOURÉ: Mais je veux dire que le système d'écluse fonctionne parce qu'il a été expérimenté pour la première fois sur la rue du Petit Saint-Jean. Il y a deux écluses rue du Petit Saint-Jean et ça ralentit en effet. On n'a pas le choix de toute façon. Donc, c'est utile. Ça a été mis en place également à proximité du parc du Grand Marais. Ça fonctionne également. Donc là, le test a été fait d'abord avec des plots en plastique ou en béton, je ne sais plus, mais pour vérifier si c'était vraiment efficace là parce qu'on ne l'avait jamais fait dans un habitat vraiment dense. Donc, ça méritait d'être vérifié. Ça a été vérifié, confirmé par les riverains. Donc maintenant, on conforte.

On peut passer au vote?

ADOPTÉ

Observations:

Mme BERGER, Mme LION-LEC (pouvoir à Mme BERGER), M. ANGER, M. BEUVAIN, Mme ANNOOT, M. CARDON (pouvoir à M. LESSARD), M. LESSARD, M. HUTIN et Mme LEPRESLE ont voté contre.

36 - SÉCURISATION DES POINTS ÉCOLES. FONDS DE CONCOURS, CONVENTION.

M. GEST: Désolé, Monsieur LESSARD: c'est encore un fonds de concours, mais c'est un fonds de concours qui va permettre la réalisation d'aménagements visant là encore à sécuriser, et là c'est très important puisqu'on sécurise les accès aux écoles de la commune. En effet, ces travaux d'aménagements, sur les voies métropolitaines, sont évalués à 480 000 € TTC et la Ville d'Amiens envisage de participer, via un fonds de concours, à hauteur de 120 000 €, soit 30 % des dépenses.

Alors simplement pour vous dire que l'idée, c'est bien entendu de traiter tous les abords des écoles progressivement et de la même façon avec... comment dirais-je... un ensemble de moyens mis en place qui vont ressembler étrangement à ceux que nous avons déjà réalisés rue Gaulthier de Rumilly à hauteur de l'entrée bis ou annexe de Saint-Martin, c'est-à-dire que vous retrouverez là... comment dirais-je... un plateau qui sera d'ailleurs assez élevé puisque vous savez qu'il y a des dimensionnements différents suivant la dangerosité et là on va faire des plateaux assez élevés devant les écoles. Il y aura aussi des lumières qui sont déjà installées rue Gaulthier de Rumilly. Il y aura « école » écrit sur la route, enfin un certain nombre de mesures, et l'idée c'est évidemment qu'Amiens Métropole réalise sur les voies métropolitaines et que la Ville d'Amiens réalise sur les voies qui sont communales, et sur Amiens Métropole bien entendu les communes autres qu'Amiens qui voudraient réaliser le même genre d'équipement pourront bénéficier du dispositif. Donc, c'est clairement une politique globale de sécurisation de l'abord des écoles.

MME FOURÉ: Y a-t-il des observations? Oui, Monsieur LESSARD.

M. LESSARD: Pour expliquer que nous aurons le même vote sur les fonds de concours...

MME FOURÉ: Oui, bien sûr!

M. LESSARD: ... et que toutes les diapositives que vous avez passées concernent des projets qui sont financés par la Ville toute seule puisqu'il s'agit de voies communales. Donc, je pense qu'il y a d'autres diapositives. Effectivement j'ai toute la liste, mais ça ne correspond pas, cellesci peut-être, aux voies qui sont financées par la Ville sans aide de la Métropole.

MME FOURÉ: Mais Alain GEST a précisé que là, ce qu'il présentait, c'était la partie des aménagements qui concernaient des voiries métropolitaines et donc fonds de concours de la Ville, mais que par ailleurs la Ville faisait la même chose sur ses écoles et ses propres voies. On pourrait vous montrer d'autres exemples, d'autres images, mais je veux dire que c'est le mécanisme, c'est le système qui vous est montré.

ADOPTÉ

Observations:

Mme BERGER, Mme LION-LEC (pouvoir à Mme BERGER), M. ANGER, M. BEUVAIN, Mme ANNOOT, M. CARDON (pouvoir à M. LESSARD), M. LESSARD, M. HUTIN et Mme LEPRESLE ont voté contre.

37 - CAF DE LA SOMME. MSA. CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT. ANNÉE 2019.

MME ROY: Je vous propose d'approuver la convention d'objectifs d'Accueil du Jeune Enfant pour cette année 2019. Cette convention définit et encadre les modalités d'intervention et de versement de la participation de la Caisse d'allocations familiales. Elle inclut la Prestation Unique de Service mais tient compte également de l'application de la nouvelle Convention d'objectif et de gestion entre la Caisse nationale d'allocations familiales et l'État en termes de bonus « mixité sociale » et « inclusion handicap ». Les recettes attendues pour les crèches cette année sont de 3 550 000 € alors qu'elles n'étaient que de 3 543 000 € pour l'année 2018. Il convient également d'autoriser Madame le Maire à signer la convention afférente et je dirai que l'augmentation est liée au nombre d'enfants que nous accueillons dans les crèches qui sont porteurs de handicap. Donc, c'est une réelle volonté de notre majorité que de pouvoir leur permettre d'y accéder et on a accru ce nombre d'enfants handicapés. D'où une revalorisation de la dotation que nous allons recevoir.

MME FOURÉ: Merci. Pas d'observation(s)? On passe au vote. On est d'accord de toute façon dès qu'il s'agit de recevoir de l'aide. On dit oui, on dit même merci. Il n'y a pas de problème!

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

38 - CANDIDATURE À LA LABELLISATION "CITÉS EDUCATIVES".

MME ROY: Madame le Maire, vous y avez fait un petit peu allusion tout à l'heure en évoquant les dossiers qu'on allait pouvoir traiter ce jour en matière d'éducation. Donc aujourd'hui, je dirais qu'on se penche sur un dossier de candidature et non des moindres par rapport à la labellisation « Cités Educatives ». Les ministères de l'Éducation Nationale et de la Cohésion des Territoires proposent de mettre en place des « Cités Educatives » dans 80 grands quartiers en France à partir de la rentrée scolaire 2019, et le territoire d'Amiens Nord est éligible à ce label. Je vous propose donc de faire acte de candidature.

Les Cités Educatives visent à intensifier les prises en charge éducatives des enfants et des jeunes de 0 à 25 ans en fédérant à l'échelle du territoire ciblé l'ensemble des acteurs de la communauté éducative. Donc, il s'agit en fait de réunir au niveau de l'État, au niveau de la collectivité et de l'Éducation nationale, si je puis dire, l'ensemble des forces vives pour agir de manière encore plus renforcée, de manière coordonnée, pour faciliter la réussite éducative en permettant de mettre en œuvre des choses complémentaires de ce qui peut déjà être fait sur les différents temps de l'enfant et je précise aussi que ça concerne les 0-25 ans. À ce titre-là, nous pourrions avoir une dotation qui est estimée aujourd'hui à 100 millions d'euros au niveau de l'État pour les 80 sites et sur les trois ans (2020-2022), ce qui pourrait mathématiquement correspondre à une dotation de 420 000 € par an et par site. Je vous propose qu'on puisse concourir à l'obtention de ce label.

MME FOURÉ: Merci. Qui souhaite s'exprimer? Vladimir MENDES-BORGES.

M. MENDES-BORGES: Merci beaucoup, Madame le Maire. Chers collègues, chère Mathilde ROY, concernant ce sujet des Cités Educatives, nous n'avons pas attendu la Cité Educative pour travailler en collaboration. Nous n'avons pas attendu la Cité Educative pour associer les écoles et les entreprises du secteur pour favoriser l'insertion professionnelle. Nous n'avons pas attendu

la Cité Educative pour investir dans les écoles. Et pourtant, j'ai été très enthousiaste, vraiment, quand j'ai découvert ce dispositif. C'est une véritable opportunité pour moi qu'il faut saisir.

Pourquoi ? Au niveau du secteur Nord, nous sommes le secteur le plus jeune de la ville d'Amiens. Au niveau du secteur Nord, nous sommes le secteur qui connaît le plus d'échec scolaire. Au niveau du secteur Nord, nous sommes le secteur où il v a moins d'accès aux études supérieures.

Et pour élargir sur la ville, tout à l'heure Benoît MERCUZOT disait que nous avions plus de DSU, c'est-à-dire que nous avons plus de pauvreté.

Et pour élargir encore, vous connaissez tous les études PISA, et dans ces études PISA, enfin que disent-elles ? Que la France obtient de très, très bons résultats en ce qui concerne les filières élitistes. Par contre, nous sommes un pays, parce qu'on compare aux autres pays occidentaux, qui reproduit les inégalités lorsque les enfants sont dans des écoles des quartiers prioritaires et face à cela, on a des figures politiques nationales qui ont pris position sur l'éducation. Un ancien Premier ministre, candidat aux primaires de la droite, disait que l'éducation était la mère des réformes. Un autre candidat là récent aux élections présidentielles disait que pour lui l'éducation est le levier principal et fondamental pour l'émancipation des habitants des quartiers populaires.

Donc, encore une fois, tout concourt à se saisir de ce dispositif des Cités Educatives et concourir, à l'instar d'autres villes, parce que d'autres villes y travaillent depuis quelques mois et même depuis des années, à l'instar de Grigny. Grigny est une ville qui a mis en place et qui est précurseur sur les Cités Educatives depuis des années, et c'est aussi eux qui ont inspiré Jean-Louis BORLOO qui, dans son rapport, dans son plan BORLOO, a mis dans le chapitre 4, il y a déjà plusieurs années, le sujet des Cités Educatives.

Donc, chemin faisant, l'État choisit Amiens Nord parmi 80. Est-ce surprenant? Non, dans la mesure où ce territoire avait déjà été choisi parmi 11 territoires il y a quelques années pour recevoir les délégués interministériels à la politique de la ville. Nous avions reçu ici Denis BOUCLON, qui travaillait sur le secteur Nord, sur le sujet de l'éducation. Donc, Amiens avait été choisie parmi 11 structures. Et en parlant de délégués interministériels à la politique de la ville, c'est celui de Grigny, Vincent LÉNA, qui est en charge et qui pilote les Cités Educatives.

Que dit Vincent LÉNA? La grande idée des Cités Educatives serait, en partant du terrain, d'organiser la galaxie des acteurs autour de l'école, des enseignants, des parents qui sont les premiers concernés bien évidemment, mais aussi des animateurs, des médiateurs municipaux, des travailleurs sociaux professionnels, PMI, référents de parcours ou de soutien scolaire, éducateurs sportifs, bibliothécaires, ATSEM, etc.

Donc, Madame le Maire, puisque vous m'avez délégué la mission d'adjoint de secteur Nord, élu de terrain, permettez-moi de proposer six orientations. Permettez-moi d'avoir l'occasion de le

Donc, première orientation dans le...

MME FOURÉ: S'il vous plaît, pour être plus... comment... efficace, je pense que ces orientations, c'est à présenter dans les réunions préparatoires qui vont maintenant avoir lieu...

M. MENDES-BORGES: Je vais être très synthétique.

MME FOURÉ: ... dans les réunions préparatoires qui vont avoir lieu avec Mathilde ROY et pour l'avenir.

M. MENDES-BORGES: Je vais être très synthétique, si vous le permettez. Il me reste deux

MME FOURÉ: Non mais s'il vous plaît, c'est moi qui préside la séance. Donc, s'il vous plaît! Bien sûr, c'est très, très bien d'avoir des idées sur le sujet, mais je pense que c'est dans les réunions préparatoires et notamment donc qui vont avoir lieu dans les mois à venir qu'il faut présenter ces axes sur lesquels je ne doute pas une seule seconde que nous soyons tous d'accord.

Je passe la parole à Monsieur HUTIN. Ah! pardon, c'était Madame LEPRESLE, excusez-moi.

MME LEPRESLE : Oui, merci, Madame le Maire.

Je pense que c'est toujours bon à prendre d'avoir des financements supplémentaires pour l'éducation, tant mieux. Par contre, c'est un dispositif qui vient en plus déjà d'autres dispositifs qui étaient censés déjà faire de la cohérence. Dans le contrat de ville notamment, le dispositif réussite éducative, c'était inscrit. Donc, on avait retravaillé la cohérence des dispositifs pour que tous les acteurs soient autour de la table. Donc là, je ne comprends pas bien pourquoi il y a encore quelque chose en plus et qui concerne uniquement Amiens Nord alors que d'autres quartiers sont prioritaires aussi sur la ville. Il y a même les quartiers prioritaires politique de la ville et des écoles aussi classées en zone d'éducation prioritaire. Donc, ça fait quand même encore un empilement de dispositifs. Alors, prenons l'argent, OK, mais enfin ca me paraît manquer un peu de cohérence.

MME FOURÉ: D'autres personnes souhaitent s'exprimer? Oui, Vladimir.

M. MENDES-BORGES: Je vous remercie.

MME FOURÉ: Si c'est pour les objectifs, c'est non, j'ai déjà dit. Mathilde ROY va répondre. Non, j'ai déjà dit. Mathilde ROY.

MME ROY: Merci, Madame le Maire.

Donc, je voudrais effectivement rassurer tout le monde. Donc, c'est bien effectivement 100 millions d'euros qui sont dans la perspective au plan national et donc en gros 420 000 euros pour la collectivité par an.

Alors ce travail, je dois dire qu'en vue de l'obtention du label, c'est d'abord un ciblage par l'Éducation nationale des villes concernées (80 villes) et puis c'est un travail conjoint Éducation nationale/représentants de l'État et collectivités. Je dois dire en cela qu'on peut être quelque part honorés du fait que le ministère de l'Éducation nationale ait estimé qu'il y ait sur Amiens un terrain favorable à la mise en œuvre d'un tel dispositif.

Alors, ce ne sont pas toutes les villes bien entendu qui ont été sélectionnées et ce sont ensuite les directeurs de l'académie qui ont monté un dossier préalablement, donc en gros à partir du mois de mars, en choisissant eux-mêmes le secteur de la ville sur lequel ça pouvait se déployer au regard notamment de ce qui a pu être dit en termes de précarité, d'échec scolaire et de labellisation au titre de la politique de la ville.

Ensuite, une fois que l'obtention pratiquement du label a été annoncée pour y concourir, la direction des services académiques a sollicité les services de l'État et la collectivité, en l'occurrence Madame le Maire, pour nous associer à ce travail et on était à l'époque, donc c'était début mai, dans l'attente de savoir si effectivement c'était bien Amiens Nord qui était retenu, puisque le DASEN avait eu la volonté de pourquoi pas l'étendre sur le quartier d'Etouvie. Mais finalement le ministère ne l'a pas retenu et c'est en définitive le quartier d'Amiens Nord qui a été sélectionné pour bénéficier de ce dispositif.

Alors attention! On est encore dans la phase de compétition, si je puis dire, dans la mesure où nous bouclons, suite à la délibération d'aujourd'hui, notre volonté définitive de rentrer dans cette course à l'obtention du label. Nous saurons très rapidement cet été si nous l'avons obtenu. Pour ce faire, il a été écrit un dossier de candidature à plusieurs mains entre les représentants des partenaires que j'ai cités. Sont également associées d'autres collectivités comme le Département puisque comme je vous l'ai dit, ce sont les élèves et les jeunes et les enfants de 0 à 25 ans. Donc, ça couvre également le secteur des collèges et là en l'occurrence ça s'appuie sur César Franck puisque c'est le principal de César Franck qui est référent pour le pilotage du projet et c'est également la Région pour la partie relative à la seconde partie de l'enseignement secondaire.

Ce que je dois dire également, c'est que dans le périmètre du dossier, nous avons élargi jusqu'à la citadelle parce que ça nous semblait vraiment important d'inclure tous les étudiants au bénéfice du dispositif dans la mesure où on a quand même la citadelle qui est en proximité. Et nous avons également élargi aux écoles dites orphelines, en l'occurrence Marivaux et Beauvillé, qui ne bénéficient pas des dispositifs REP+ mais qui du coup pourront quand même bénéficier elles-mêmes d'actions complémentaires.

Alors, j'entends bien ce qu'a pu dire Madame LEPRESLE. C'est vrai, vous avez raison : c'est un dispositif complémentaire. Il a cependant vocation à coordonner l'ensemble des actions et à fédérer ce qui peut être fait au titre de la politique de la ville et des autres dispositifs tels que celui que nous portons qui est effectivement le dispositif de réussite éducative qui est cofinancé par l'État et la Ville d'Amiens, et de permettre que les enfants, les jeunes, et n'oublions pas que nous sommes Capitale européenne de la jeunesse en 2020, puissent bénéficier de tout un tas d'actions. Il en existe déjà sur le plan culturel, sur le plan artistique, sur le plan sportif. Mais aussi dès la maternelle avec le décloisonnement entre les crèches et la maternelle. En cela, la scolarisation à 3 ans des petits à la rentrée concourt aussi à cette réussite scolaire. Ce qu'on appelle également le cycle 3 qui permet aussi le passage au collège en faisant des passages de filière pour que les enfants, quand ils quittent le CM2, ne se trouvent pas complètement déboussolés d'entrer dans un grand établissement. Et puis aussi le fait de partager - donc ça, on l'a vraiment mis dans le dossier - des cultures communes entre les personnels de l'Éducation nationale et des personnels de la collectivité, notamment les ATSEM, puisqu'on est un peu précurseurs dans le domaine puisqu'on a une charte qui existe, qu'on a d'ailleurs présentée dans cette instance le mois dernier. Et dans ce cadre-là, nous avons mis en place des formations qui vont être multipliées avec les personnels de l'Éducation nationale pour partager cette culture commune et faire en sorte qu'ensemble on ait tous la volonté qui soit celle de la réussite des élèves. Donc, ca va permettre d'étendre le bénéfice des différents dispositifs sur le plan culturel, sur le plan sportif, sur le plan artistique, et de renforcer encore tout ce que l'on peut faire déjà.

Je rappellerai juste qu'on a des études surveillées gratuites pour tous les enfants et qui bien sûr ont un coût pour la collectivité, mais c'est vraiment notre volonté. On a également des dispositifs

d'associations tels que l'AFEV qui interviennent auprès des étudiants, par des étudiants auprès des parents pour favoriser la réussite éducative, et je conclurai en disant que quelque part on nous a identifiés comme un terrain d'excellence en la matière en nous choisissant, et était également acté dans la lettre d'intention le fait qu'ils aient repéré que sur les territoires il y ait une réelle dynamique qui existe et qu'il y ait une réelle volonté des élus de mettre en œuvre ces politiques. Donc, je pense que si nous votons ce dossier, nous pourrons démontrer que nous sommes tous solidaires derrière cette cause d'obtenir ce label.

MME FOURÉ: Merci. Marc FOUCAULT.

M. FOUCAULT: Merci. C'est un très beau concept. Ce n'est pas seulement un concept parce qu'effectivement il a été mis en place notamment à Grigny et dans quelques autres villes, et c'est ce qui avait inspiré Jean-Louis BORLOO dans la rédaction de son rapport. Je ne pense pas en revanche, comme Marion LEPRESLE, que c'est un dispositif complémentaire. En tout cas, ça serait dommage s'il devenait cela parce que c'est au contraire peut-être la première fois où on considère que l'éducation est le moteur de la politique de la ville. On a longtemps considéré que ça pouvait être le bâti. On a pu considérer aussi que c'était la sécurité, ce qui n'était pas forcément dommageable en termes de projet. Mais rarement l'éducation, en tout cas jusqu'à aujourd'hui, avait été retenue comme le cœur de la politique de la ville. Donc, ce n'est pas simplement un dispositif éducatif, en tout cas dans la volonté, qui s'ajoute à d'autres projets, mais réellement l'idée que tout part de l'éducation. C'est pour ça que c'est terriblement intéressant, que c'est vraiment remarquable d'être éligible, enfin de pouvoir candidater pour être Cité Educative.

Évidemment, là je suis d'accord : on aurait envie que d'autres territoires sur Amiens le soient, mais ce qu'on peut espérer, c'est que toutes les idées qui vont émerger dans le cadre de cette Cité Educative au nord d'Amiens, comme on dit, du coup fassent école et puissent ensuite, par l'action des élus, peut-être avec moins d'argent de l'État cette fois-ci mais peu importe, qu'il y ait un échange de bonnes pratiques entre ce qui sera fait au nord d'Amiens et d'autres territoires.

En tout cas, c'est un très beau projet au niveau national parce que c'est vrai qu'autant il y a des quartiers où l'éducation peut vivre d'une certaine manière, d'une manière un peu solitaire, mais aussi bien en territoire rural puisque c'est aussi un des sujets que dans les quartiers de politique de la ville, on s'aperçoit que souvent d'abord non seulement l'éducation est au cœur de la politique de la ville, mais c'est souvent, surtout en territoire rural, le seul service public qui demeure et on s'aperçoit souvent – d'ailleurs on s'est en aperçu dans les fermetures de classes – que quand l'école disparaît, ce n'est pas seulement l'école qui disparaît mais que c'est beaucoup d'autres choses en termes de cohésion sociale. Donc là, ça va tout à fait dans l'autre sens et donc il faut espérer que tous les acteurs se retrouvent pour réfléchir d'une manière un petit peu différente avec l'éducation au cœur du dispositif et moi je citerai plutôt Tony BLAIR : « Ma première priorité, c'est l'école. Ma deuxième priorité, c'est l'école et ma troisième, c'est aussi l'école. »

MME HAMADI: Je voulais simplement apporter une précision et dire que ce projet s'inscrit en fait dans le cadre de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté qui a fait de la réussite éducative un de ses axes prioritaires et qu'à ce titre il y a un certain nombre de groupes de travail qui se réunissent à l'échelle régionale, pilotés par la préfecture de région, et que ce serait l'occasion peut-être pour la Ville d'Amiens de s'associer à ces groupes de travail. Il y a beaucoup de choses qui sont dites et il y a également beaucoup de projets innovants dont on pourrait s'inspirer. Je pense aussi que si Amiens était retenue dans le cadre de ce projet, l'idée

c'est de pouvoir mettre en place de nouvelles expérimentations autour de la réussite éducative et que dans un deuxième temps on puisse en faire profiter tous les enfants de la Ville d'Amiens.

MME FOURÉ: Bien entendu, vous avez tous raison. Je pense que l'innovation, c'est souvent des quartiers qui sont en politique de la ville qu'elle vient et on peut faire confiance aussi à tous ceux qui travaillent dans ces quartiers, que ce soient les assistantes sociales, que ce soient les enseignants, enfin vraiment il y a un tissu associatif aussi souvent extrêmement dense qui fait en sorte qu'on se rencontre, qu'on se parle, qu'on se connaît et qu'on travaille ensemble. Il y a une vraie pratique de travail en commun depuis longtemps.

Donc, si ce dispositif peut mettre en place une mayonnaise, si je puis dire, qui facilite et favorise la réussite non seulement scolaire mais la réussite tout court des enfants de ces quartiers, eh bien, je pense qu'on n'aura pas perdu notre temps et évidemment nous sommes toujours enthousiastes et parties prenantes sans état d'âme avec tous les dispositifs qui sont mis en place dès lors qu'ils nous semblent aller dans le bon sens. On l'a fait avec l'opération de dédoublement des classes de CP et de CE1 dans les périmètres des collèges qui sont en REP ou REP+. On l'a fait dans le passé sur beaucoup d'autres sujets et donc je pense qu'évidemment il ne faut pas louper l'opportunité et le dossier sera ce que nous en ferons, nous, avec bien sûr le regard des uns et des autres.

Et ce qui me semble intéressant aussi, vu cette fois du côté du ministre, c'est qu'au lieu de plaquer un dispositif qui vient du haut, on cherche au contraire à expérimenter des choses et à voir ce qui peut se faire sur le terrain, et je pense que c'est, en ce domaine, probablement beaucoup plus fructueux que de chercher à plaquer systématiquement une mesure identique sur tout un ensemble de quartiers de notre pays.

On peut passer au vote sur la délibération?

ADOPTÉ

Observations:

M. MENDES BORGES s'est abstenu.

39 - Changement de dénomination des écoles élémentaires Jean Macé et Noyon.

MME ROY: Vous savez que ce sont des écoles qui ont fusionné à la dernière rentrée. Donc, suite à cela, il y a une dénomination qu'on doit pouvoir acter ici. La dénomination qui vous est proposée est l'école Albert ROZE, sachant que c'est une proposition qui a émané des enfants qui ont travaillé sur le sujet à partir du mois de mars et qui a aussi été validée en conseil d'école, et une proposition à laquelle nous souscrivons et que nous vous proposons ce soir, Madame le Maire.

MME FOURÉ: Pour tout dire, on peut préciser qu'on avait pensé plutôt que l'école s'appellerait école Macé-Noyon ou Noyon-Macé, mais non. Les enfants et le conseil d'école ont choisi un autre nom, donc pourquoi pas Albert ROZE qui est, comme vous le savez, un sculpteur local bien connu. Oui, Monsieur LESSARD?

M. LESSARD : Je me faisais la remarque qu'il y a déjà une rue Albert ROZE à Amiens et que du coup ca crée un précédent puisque dans d'autres circonstances, vous m'aviez dit qu'on ne peut pas nommer une rue René LAMPS, maire d'Amiens, parce qu'il y a déjà une école avec ce nom-là. Vous voyez donc que ça peut arriver. Il y a aussi Branly, je crois, Esplanade Branly.

MME FOURÉ : Il y a aussi le collège Rimbaud alors que la rue Rimbaud est à l'autre bout de la ville, donc voilà. Ce sont des choses qui arrivent. Mais là je vous propose qu'on en tienne...

On a voté là-dessus ? On a voté ? Je ne crois pas qu'on ait voté. Merci. Alors, on va voter sur la dénomination de l'école.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

40 - TRAVAUX CRÈCHES, ÉCOLES, RESTAURANTS SCOLAIRES ET ACCUEILS DE LOISIRS. AUTORISATIONS ADMINISTRATIVES.

MME ROY: Ce point illustre ce qu'a pu évoquer tout à l'heure mon collègue par rapport aux finances. Donc, ça traduit une fois de plus la politique volontariste que d'améliorer les conditions d'accueil dans nos différentes structures d'accueil. Donc on a, au niveau des restaurants scolaires, des accueils de loisirs, des crèches et des écoles, une autorisation de programme pluriannuelle qui avait été votée pour les investissements sur la période 2016-2020 à hauteur de plus de 36 589 114 €. Donc, plusieurs travaux sont dans la suite programmés pour cette année 2019. Donc c'est pourquoi je vous propose, mes chers collègues, de déposer l'ensemble des autorisations administratives nécessaires à la réalisation de tous ces travaux.

MME FOURÉ: Pas d'observation(s)?

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

41 - ACTUALISATION DES TARIFS DE LA TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITÉ EXTÉRIEURE.

M. PIGOUT : La Ville d'Amiens taxe toute publicité, enseigne et pré-enseigne au titre de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (la TLPE).

Les tarifs sont fixés par le Code Général des Collectivités Territoriales et dépendent de la population de la commune ou de l'EPCI ainsi que la nature du support publicitaire.

Chaque année, ces tarifs, dits maximaux, sont relevés dans une proportion égale au taux de croissance de l'indice des prix à la consommation. Pour l'année 2020, le taux s'élève à +1,6 %, soit 21,10€ pour les communes ou EPCI dont la population est supérieure ou égale à 50 000 habitants et inférieure à 200 000 habitants.

Il convient d'autoriser Madame le Maire à actualiser les tarifs maximaux pour l'année 2020.

MME FOURÉ: Pas d'observation(s)? Si, Monsieur HUTIN.

- M. HUTIN: Oui, non, juste dire ma demande récurrente d'une actualisation du règlement publicitaire notamment sur la publicité par rapport à l'alcool et puis sur les nouveaux modes aussi de publicité. On parle d'écrans qui sont vraiment aussi très consommateurs d'énergie. On en voit de plus en plus et notamment sur les abribus.
- M. BEUVAIN: Deux remarques: une sur le sujet et une digression par la suite, si vous me le permettez. Une dépollution également publicitaire ne serait pas choquante à mes yeux en allant même au-delà de la publicité répréhensible. Bien évidemment, ça rapporte des subsides et des financements à la commune. Ce n'est pas inintéressant. Mais il y a également une demande de

désengagement de plus en plus de personnes qui se battent pour dégager les villes des empreintes publicitaires.

Ma deuxième intervention, c'est une digression. J'en ai déjà parlé à Monsieur PIGOUT. Ca n'a pas un lien direct, mais c'est une certaine forme de publicité qui, elle, est agressive. Vous avez renouvelé le parc d'affichage autorisé et public. Vous aviez également annoncé, et nous en étions satisfaits, que les tourneurs et annonceurs de spectacles seraient mis à l'index s'ils continuaient à utiliser ces panneaux d'affichage public réservés à la vie associative, syndicale et politique. J'aimerais savoir ou nous aimerions savoir, même si Monsieur PIGOUT nous a déjà dit qu'un exercice était en place pour relever les infractions commises par ces agences de spectacles, si vous pouvez nous en faire un état des lieux et si très prochainement ces mêmes responsables seront mis devant le fait accompli de payer la note parce que dans quelques mois vous serez aussi, comme beaucoup d'entre nous, avec votre petit seau de colle et votre affiche avec un nom dessus, et vous trouverez ça très désagréable de voir des gens qui n'ont pas apposé une affiche sur en endroit vous recouvrir de la façon la plus malpropre. Donc, elle est très intéressante cette question parce qu'elle vous intéresse également au premier lieu, Madame le Maire.

M. ANGER: Oui, moi j'ai une question moins ludique. Non simplement, on s'était posé la question en commission, me semble-t-il, sur le statut des matériels du BHNS. Alors, les recettes de publicité sont maintenant perçues par Amiens Métropole puisque Amiens Métropole a pris en charge l'ensemble. C'est cohérent. Mais la question, c'est : est-ce qu'ils sont taxables par Amiens?

MME FOURÉ: Alors, Benoît MERCUZOT répondra sur cette partie.

M. MERCUZOT: Oui voilà, sur ce dernier point, effectivement la question a été posée en commission des finances. Je pensais que la réponse avait été transmise à tout le monde. C'est à mon avis le cas. Bref, on ne peut pas cumuler deux taxes sur le même dispositif. Je ne rentre pas plus dans les détails, mais la réponse est quelque part dans les mails.

MME FOURÉ: Patrick, tu as des réponses, des éléments de réponse?

M. PIGOUT : Je peux répondre, oui, sur la question des panneaux d'affichage libre. J'avais répondu à Monsieur BEUVAIN, lors de ses interrogations il y a un mois, que la police municipale relevait systématiquement et adressait les PV aux tourneurs, etc. C'est vrai : je n'ai pas le montant actuellement, mais je peux vous dire que c'est fait régulièrement, que ce soit pour les spectacles au Zénith ou autres. Voilà pour l'instant. Mais par contre, on vous donnera les chiffres. Mais par contre, après, pour vous répondre si c'est réglé ou pas, ça, on ne sait pas, mais c'est adressé systématiquement. C'est relevé et c'est une contredanse qui part.

MME FOURÉ: Oui, mais je pense qu'on pourra vous fournir les éléments en nombre d'infractions. C'est juste ça. Il ne s'agit pas de vous dire de qui il s'agit naturellement, mais juste le nombre bien sûr, pour savoir s'il y a des verbalisations, le nombre de verbalisations. Pas de problème.

Je vous ferais remarquer aussi que notre ville est quand même nettement moins encombrée de publicités diverses et variées que bien d'autres villes parce que depuis de très nombreuses années, les mairies, les équipes municipales successives ont veillé à ce qu'il n'y ait pas cette débauche de pub partout pour ce qui est du ressort en tout cas des communes. Est-ce qu'on a voté sur le sujet, sur l'actualisation ? Non, je ne crois pas.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

42 - DÉNOMINATION DE PASSAGES PUBLICS. QUARTIER SAINT -GERMAIN / LES HALLES.

M. PIGOUT : Je vous propose d'approuver la dénomination de deux passages publics du quartier Saint-Germain Les Halles comme suit :

- Le passage reliant la rue Henriette Dumuin à la rue du Grand Vidame est dénommé : « Passage de la Glacière »,
- Et le passage reliant la rue Henri Dunant (ex-rue de l'Aventure) à l'école maternelle Saint-Germain est dénommé : « Passage de l'Aventure ».

MME FOURÉ: Parce que ça correspond justement...

M. PIGOUT: Je voudrais juste préciser que c'est à la demande d'habitants de ce quartier qui ne trouvaient pas tout à fait logique que ces passages n'aient pas de nom. Ils se sont donc adressés au comité de quartier et ils ont travaillé un petit peu sur l'histoire du quartier. Juste vous préciser pourquoi le « Passage de la Glacière » puisque jusqu'au début des années soixante-dix, sur une partie de l'emplacement où est actuellement le bâtiment des finances, il y avait une glacière qui était là, donc elle produisait des blocs de glace que chacun venait encore chercher. Et pourquoi aussi le « Passage de l'Aventure » comme indiqué dans la délibération ? C'est l'ancien nom de la rue Henri Dunant avant la Première Guerre mondiale.

MME FOURÉ: Et voilà, parce que ce quartier est un très vieux quartier de la ville et que pour ceux qui se passionnent pour les photos anciennes de la ville, il y a beaucoup de photos, beaucoup de cartes postales pardon, qui reproduisent ce quartier avant la Seconde Guerre mondiale.

On peut passer au vote?

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

43 - CERTINERGY. CONVENTION DE PARTENARIAT CERTIFICATS D'ÉCONOMIE D'ÉNERGIE. CEE. AVENANT N°1.

MME RODINGER: Il s'agit de passer une convention de partenariat au sujet des Certificats d'Economie d'Energie avec CertiNergy. CertiNergy est une société éco-innovante, référence du secteur des Certificats d'Economie d'Energie (CEE), outils d'incitation financière contribuant à la réalisation d'économies d'énergie auprès notamment des collectivités, entreprises, bailleurs sociaux, etc. Dans le cadre de la promotion de l'efficacité énergétique, la collectivité a approuvé la signature d'une convention de partenariat avec cet organisme, dont l'objet est de lui confier la valorisation de ces CEE.

Je vous propose d'approuver et d'autoriser Madame le Maire à signer l'avenant n°1 à intervenir avec la société CertiNergy qui vise à prolonger la durée du partenariat pour une durée d'une année, ce partenaire donnant toute satisfaction. Cet avenant a également pour objet de modifier les modalités de valorisation de ces certificats en instituant un nouveau mode de calcul de la prime CEE.

MME FOURÉ: Y a-t-il des observations? Il n'y en a pas. On passe au vote.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

44 - ASSOCIATION FRANCE BÉNÉVOLAT SOMME. SUBVENTION. ANNÉE 2019.

MME LAVALLARD: Je vais essayer d'être rapide. Donc, chers collègues, je vous propose une subvention à l'Association France Bénévolat Somme qui, comme vous le savez, réalise une mission de promotion et de valorisation du bénévolat par une plateforme Web, par des permanences physiques et téléphoniques, et aussi surtout par une manifestation annuelle place Gambetta. Ils ont d'ailleurs été très actifs sur l'opération que j'ai menée avec mon collègue Clément STENGEL sur la Semaine de la citoyenneté routière. Je vous propose donc de les soutenir en leur accordant une subvention d'un montant de 2 500 €, équivalent à la subvention de 2018, afin de couvrir des frais administratifs et de déplacement liés à toutes ces actions, publicités et animations.

MME FOURÉ: Y a-t-il des observations? Il n'y en a pas. On passe au vote.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

45 - ASSOCIATION LES RESTAURANTS DU CŒUR DE LA SOMME. 23 RUE VASCOSAN ET DU 53 RUE DE PRAGUE. MISE À DISPOSITION. CONVENTIONS.

MME LAVALLARD: Afin d'entamer des travaux de rénovation, le Diocèse a donné congé à l'association des Restaurants du Cœur de la Somme pour le lieu de distribution situé au 512 rue de Cagny.

C'est pourquoi il a été proposé à l'association de fusionner ce lieu de distribution avec celui du 23 rue Vascosan, et de déplacer le siège départemental initialement installé à Vascosan au sein du local situé 53 rue de Prague, immeuble attenant au groupe scolaire Edmond Rostand. Il convient dès lors d'approuver la convention à intervenir à titre gracieux pour la mise à disposition des locaux Vascosan, ainsi que la convention à intervenir pour le local Edmond Rostand, moyennant une redevance annuelle de 5600 € et des charges de 800 €.

Je peux peut-être préciser que pour l'installer rue de Prague il y a eu plus de 20 000 € de travaux et que c'est un choix de l'association des Restaurants du Cœur que d'avoir ces locaux payants parce qu'ils ne sont pas mutualisés. D'autres ont été proposés mutualisés, mais c'était vraiment leur choix. Ils préféraient être là en mettant un loyer. Il n'y avait donc de polémique que dans les colonnes de la presse quotidienne régionale et quelques réseaux sociaux.

MME FOURÉ: Ça, c'est dit. On peut passer au vote?

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

46 - ASSOCIATION SPORTING CLUB HALTÉROPHILIE AMIENS MÉTROPOLE. SCHAM. OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC. 4, RÉSIDENCE DU PARC BEAUVILLÉ. RENOUVELLEMENT. CONVENTION.

MME LAVALLARD: Je vous propose de mettre à disposition de l'association Sporting Club Haltérophilie Amiens Métropole, à titre gracieux, une partie de l'ancienne école Bord de l'eau, afin d'y installer son activité pour une durée provisoire d'une année, dans l'attente d'intégrer un futur équipement sportif. La valeur locative du local est estimée à 28 800 € par an. Les charges sont quant à elles estimées à 4 000 € par an. Je vous propose également d'approuver et d'autoriser Madame le Maire à signer la convention correspondante.

MME FOURÉ: Pas observation(s)? On passe au vote.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

47 - ASSOCIATION STUDIO 2HB ET ASSOCIATION LE PHARE. OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC. 2815, CHEMIN DES GRANGES. CONVENTION TRIPARTITE.

MME LAVALLARD: C'est une convention tripartite que je vous propose d'approuver, pour intervenir avec l'association Studio 2HB et l'association Le Phare, qui acte la mise à disposition d'un local mutualisé de 330 m² situé chemin des Granges. Ce local est mis à disposition à titre gracieux, qualifié d'avantage en nature estimé à 26 326 €. Il est convenu du paiement d'un forfait de charges de 1 645 € par an et par association, pour l'eau, l'électricité et le chauffage. Je vous propose également d'autoriser Madame le Maire à la signer.

MME FOURÉ: Pas observation(s)? Vladimir.

M. MENDES-BORGES: Merci, Madame le Maire. Donc concernant ce sujet, finalement sur beaucoup d'autres du secteur, vous l'avez dit tout à l'heure, Madame le Maire, les adjoints de secteur sont les moteurs, pas seuls, avec nos collègues élus thématiques, et je vous remercie pour cette affirmation tout à l'heure.

MME FOURÉ: Mais je ne cesse de le dire que ce sont les adjoints de secteur qui sont effectivement présents sur le terrain et c'est en lien avec les autres élus évidemment, et là on en voit bien le résultat, même si c'est la confortation d'un existant puisque autant le 2HB que Le Phare étaient déjà installés chemin des Granges. C'est dans l'ancienne école maternelle Allonville. Ça fait d'ailleurs de longues années qu'ils y sont, mais on peut les installer de manière encore plus confortable et on le fait évidemment très volontiers parce qu'on croit au travail que réalisent ces associations comme bien d'autres du quartier Nord évidemment.

On passe au vote.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

48 - VŒUX. QUESTIONS ORALES.

MME FOURE: Il y a trois questions orales. Je vous propose de passer la parole à Monsieur LESSARD pour la première question orale qui porte sur le dossier d'urbanisme. Ah! pardon. C'est parce que sur mon défilé on m'a mis Jacques LESSARD, mais c'est Monsieur BEUVAIN pardon. Monsieur BEUVAIN, allez-y.

M. BEUVAIN: Merci, Madame le Maire. Je tiens à préciser en préambule que même si nous nous sommes déjà exprimés, si j'ai déjà fait savoir avec de vives critiques la vente de la ville à la découpe, le propos que je tiens ce soir est uniquement un propos également de riverains de la route de Rouen qui ont rédigé cette intervention-là et qui vous ont envoyé ce courrier-là, et qu'en aucun cas je n'ai tenu la plume de qui que ce soit. Je relaie simplement, comme nous l'avions déjà fait une première fois, les propos de riverains:

«Madame le Maire,

Nous revenons vers vous aujourd'hui, près de 10 mois après notre demande de modification du PLU de la route de Rouen, modification demandée en vue de protéger la trame de jardins de notre quartier.

En effet, voisins directs des parcelles correspondant aux numéros 541 et 543 route de Rouen, proposées par leurs propriétaires aux promoteurs Sigla neuf, afin d'y construire 70 logements dans deux bâtiments exploitant jusqu'aux limites de construction autorisées par le PLU de la zone, nous nous sommes rapidement unis pour manifester notre opposition au projet de construction présenté en septembre 2018 en réunion du comité de quartier.

En quelques semaines, un recours gracieux contre la décision du conseil municipal de vendre une parcelle supplémentaire aux promoteurs, interrogeant la légalité du vote du vendeur auxdits promoteurs du terrain adjacent, une pétition de 600 signataires opposés à ce projet, une manifestation d'une centaine de riverains devant les terrains concernés, un courrier à votre attention, et enfin, faute de nous sentir alors entendus par la municipalité, la lecture en conseil municipal par Monsieur Laurent Beuvain d'un texte que nous avions rédigé, vous ont permis de mesurer notre volonté et notre détermination à combattre ce projet que nous, avec tous les riverains de la route de Rouen, signataires de la pétition, estimons complètement inadapté pour le quartier.

Alors que la ZAC intercampus, dans laquelle la mairie investit des millions d'euros, se situe à quelques centaines de mètres et dispose de tout l'espace nécessaire à l'implantation d'habitats collectifs, les riverains refusent une telle construction au cœur même de résidences individuelles dont les jardins et la nature omniprésente constituent la spécificité du quartier.

Les infrastructures routières (route de Rouen, avenue Foy, Libération, accès CHU) sont déjà saturées.

140 véhicules supplémentaires de cette construction ne peuvent s'intégrer dans le trafic quotidien, notamment quand on constate que les véhicules descendant la route de Rouen aux heures de pointe sont déjà à l'arrêt jusqu'aux trois quarts de la rue. Aucune étude de ces impacts n'est menée avant octroi d'un permis de construire.

Les places de stationnement sont déjà insuffisantes pour les riverains du fait des constructions déjà nombreuses dans la rue (OPAC, SIP, anciennement Matifas) et de la politique des bailleurs proposant leurs places de stationnement en supplément locatif à leurs résidents.

Madame Leclerc et Monsieur Loric, venus nous rencontrer sur place en octobre 2018, ont pu prendre pleinement conscience de la qualité de notre habitat et de la trame paysagère du quartier, que Monsieur Loric a pu qualifier d'exceptionnelle lors du conseil municipal d'octobre 2018.

C'est alors qu'il nous a proposé d'une part d'organiser une concertation avec le promoteur Sigla neuf, visant l'aboutissement à un projet acceptable pour le quartier, ce que nous avons accepté, et d'autre part la modification du PLU concernant notre quartier, ceci afin de préserver la trame de jardins, ce que nous avons confirmé également.

Après plusieurs réunions de concertation avec Sigla neuf, animées par Monsieur Loric et Madame Leclerc, nous constatons qu'aucun projet ne convenant aux riverains ne peut aboutir sur ces terrains.

Notre proposition de construction de pavillons individuels de standing, de type éco habitat dans un écrin de verdure, ne pouvait selon Sigla neuf, recueillir l'accord des propriétaires des terrains faute d'obtenir un bénéfice suffisant pour la vente de leurs parcelles!

Pourtant ce type de construction répond à la demande actuelle des familles souhaitant se loger sur Amiens.

De plus, Sigla neuf n'est jamais revenu vers nous malgré ce qui était convenu lors de la dernière réunion de concertation du 13 mars 2019, nous laissant mesurer son manque de considération et par la même occasion le nombre important d'heures de concertation perdues nous concernant...

S'agissant de la modification du PLU, les administratifs de la mairie d'Amiens nous ont annoncé en octobre 2018 qu'un délai de 9 mois était nécessaire à sa mise en œuvre. Malgré nos demandes réitérées, aucune modification ou étude n'a été engagée. Après une dernière relance en mai dernier, une réunion a été organisée par Monsieur Loric à ce sujet.

Nous y avons alors appris que le délai actuel de modification du PLU passait à deux ans compte tenu de l'impossibilité d'enquête publique pendant la période de campagne électorale.

Si notre demande d'octobre 2018 avait été traitée immédiatement, le PLU serait aujourd'hui modifié.

Ce délai de traitement de notre demande nous incite à nous interroger sur une volonté de la mairie de permettre un dépôt de permis en faveur des vendeurs des terrains.

Pourtant un projet de modification du PLU ne saurait être reporté du fait de la connaissance d'un hypothétique projet de construction, hypothétique puis qu'aucun permis n'a même été déposé. Si tel était le cas, le PLU ne pourrait jamais être modifié.

Nous renouvelons donc aujourd'hui officiellement notre demande de modification du PLU pour la zone UCB de la route de Rouen, ou dans un premier temps pour une sous-zone allant des 541 à 553 soit entrée de ZAC, avec effet avant les élections municipales de 2020.

En effet, aucun critère d'intégration dans le quartier des projets de construction n'est pris en compte, comme la préservation de la nature de l'habitat existant, les impacts sur la circulation et le stationnement, le maintien de la qualité et du cadre de vie des riverains, qui ont choisi de s'installer dans ce quartier résidentiel individuel au cœur des jardins.

Pourtant, les dispositions du décret n° 2015-1783 du 28 décembre 2015 relatif à la partie réglementaire du livre l^{er} du code de l'urbanisme et à la modernisation du contenu du plan local d'urbanisme, prévoit que les PLU « répondent au plus près aux aspirations des habitants et favorisent la qualité de leur cadre de vie, promeuvent la préservation des qualités urbaines et paysagères existantes, par des objectifs de diminution et de compensation de l'artificialisation des sols pour préserver les espaces naturels, la qualité écologique et paysagère des sols, la biodiversité et le cycle de l'eau, en adaptant les règles aux qualités spatiales et

environnementales à préserver, pour respecter les équilibres existants » (cf. Guide de modernisation du contenu du PLU d'avril 2017 du Ministère du logement et de l'habitat durable).

Nous demandons que l'octroi des permis ne tienne pas seulement compte du PLU mais aussi des possibilités d'intégration dans le quartier, portant notamment sur :

- le type d'habitat (majoritairement individuel)
- le caractère historique du quartier (maisons amiénoises, jardins)
- spécificités paysagères du quartier
- Ia nature du projet : pas de barres d'immeubles
- les infrastructures routières, capacités de stationnement des riverains, volume de circulation
- la politique urbaine de la ville : cohérence avec le financement et le développement des ZAC
- des concertations sur les projets de construction à l'échelle des quartiers
- la qualité et quantité de la flore détruite. Concernant les 5000m² arborés des deux parcelles concernées, en pleine ville, ce poumon vert qui n'a pas de prix face aux préoccupations liées au réchauffement climatique, nous pensons que la municipalité doit elle aussi être actrice de la préservation de l'environnement, d'autant plus en étant signataire d'un engagement de préservation de la trame verte et bleue.
- la possibilité de la mairie d'avoir un avis d'opportunité qui prévaudrait sur le PLU

Plus précisément, concernant notre zone :

- maintien de la possibilité de construire à l'identique du PLU actuel en limite de propriété dans la bande des 25m depuis la rue
- au-delà des 25m, en RDC ou RDC + 1 uniquement pour des pavillons individuels, avec retrait des limites de propriété de la hauteur du bâtiment mais construction possible en limite de propriété sur les fonds de parcelles qui bordent la ZAC
- pas de vis à vis avec les constructions voisines
- maintien de 50 % des arbres existants de plus de 40 cm de circonférence

Madame le Maire, nous comptons sur votre soutien et nous tenons à votre disposition. Qu'allez-vous mettre en œuvre pour apporter enfin une réponse à nos attentes et entendre la voix des habitants?

Respectueusement, Anthony et Alexia Tisler

Pour les riverains de la route de Rouen »

Je vous remercie.

MME FOURE: Je passe la parole à Jean-Christophe LORIC pour la réponse.

M. LORIC: Merci, Madame le Maire.

Je tiens tout d'abord à remercier Laurent BEUVAIN d'avoir ainsi porté la voix des riverains du projet porté par le promoteur Sigla 9, et surtout d'avoir résisté à la tentation d'y mêler des considérations plus politiciennes, et j'en profite pour les saluer puisqu'ils sont présents ici dans la salle et saluer leur patience puisqu'ils ont attendu jusqu'à la fin de ce conseil municipal.

C'est donc à Anthony et Alexia TISLER que j'adresserai cette réponse, et à travers eux aux riverains et habitants du quartier concernés par ce projet. Je ne rentrerai pas ici dans le détail du projet en lui-même ou des modifications de PLU qui ont été demandées, car ce serait trop long. mais je m'en tiendrai à vous faire un point de l'état d'avancement des discussions engagées depuis quelques mois.

Je voudrais pour commencer saluer l'esprit de responsabilité de l'ensemble des acteurs autour de ce projet. La tenue d'une réunion publique, conformément à nos engagements de transparence et de valorisation du rôle des comités de quartier, un rôle auguel nous sommes tous attachés et en particulier ma collègue Nathalie LAVALLARD, avant le dépôt du permis de construire, c'est ça qui a parfaitement joué son rôle d'information et qui a permis aux uns et aux autres de prendre connaissance du projet et d'exprimer pleinement leur point de vue.

Les riverains ont accepté à mon invitation et à celle de ma collègue adjointe de secteur Nathalie LE-CLERCQ, d'entamer les discussions avec le promoteur. Les échanges ont été riches, détaillés, parfois vifs, car les sujets d'habitat touchent à l'intime, à la famille et à la qualité de vie. à la préservation de l'environnement, et suscitent les passions. Mais ils ont toujours été respectueux et constructifs. Ils ont permis aux riverains d'exprimer toutes les exigences reprises fidèlement dans cette lettre, mais aussi au promoteur de tenter de les intégrer. Je souligne que vous avez toujours eu à cœur de préciser que vous n'étiez pas opposés par principe à tout projet, et votre proposition d'ailleurs de réaliser un lotissement de maisons individuelles en atteste pleinement.

Je veux saluer également l'attitude du promoteur, de ses architectes, mais aussi des vendeurs qui ont accepté de repousser le dépôt de permis envisagé pour laisser une chance à la discussion et à la recherche d'un consensus. Ils ont, au cours des réunions de concertation, consenti des efforts importants pour tenter de trouver un terrain d'entente. Des propositions revoyant le projet à la baisse d'un étage, diminuant la capacité de plus de 20 logements, retravaillant les orientations des bâtiments, prenant en compte les problématiques de vues sur les parcelles voisines, incluant de gros efforts de paysagement ont été faites et ont pu laisser penser qu'un compromis était à notre portée.

La collectivité a permis la tenue de trois réunions de travail auxquelles nous avons assisté et apporté notre expertise quant au respect de la réglementation. Nous y avons tenu un rôle de facilitateur et de modérateur. Je regrette, comme vous, que le porteur de projet n'ait pas repris contact pour une rencontre avec vous sur place comme cela était convenu initialement, mais je vous confirme qu'il n'a, plus de 8 mois après les premières discussions, toujours pas déposé de permis de construire.

Concernant le sujet du PLU, je vous rappelle que nous avions convenu dès le début des discussions que le sujet de la modification du PLU sur ce secteur ne pourrait venir qu'après avoir donné toutes ses chances au dialogue et à la recherche d'une solution de compromis. En effet, comment avancer en confiance et de manière constructive si nous changions les règles du jeu en cours de partie ? Cela aurait été contre-productif, car cela aurait en fait incité au contraire le promoteur à déposer le projet qui ne vous convenait pas en l'état, ouvrant ainsi la voie à un risque de procédures contentieuses que tout le monde, je vous rappelle, souhaitait éviter.

Nous avons donc, comme nous nous y étions engagés, entamé le 15 mai dernier des discussions sur les évolutions possibles du PLU. Votre lettre adressée à Madame le Maire et qui contient des propositions d'ailleurs assez précises de modification, fait partie de ce processus. Celui-ci nécessite que nous élargissions, comme vous le réclamez d'ailleurs, la discussion et

4256463

l'élaboration de propositions à l'échelle du quartier, en accord avec les riverains et le comité de quartier bien sûr. Une fois que nous aurons trouvé un accord sur des propositions recueillant l'assentiment général, et à condition bien sûr qu'elles respectent la législation en vigueur, nous pourrons intégrer ces suggestions dans une future modification. Au vu des délais incompressibles de concertation, d'instruction et d'enquête publique qui sont nécessaires, je vous confirme que celle-ci ne pourra être effective avant la fin de l'année 2020.

Le PLU est en constante modification. Il a été modifié à 12 reprises depuis son adoption en 2006. C'est près d'une modification par an! Et c'est heureux, car c'est un document vivant qui répond au plus près aux attentes des habitants et des porteurs de projets. La concertation avec le comité de quartier et les riverains de la rue Saint-Fuscien, je prends un exemple, a été entamée dès le début du mandat et a permis de revoir les capacités constructives à la baisse, et de permettre le maintien d'emprises de pleine terre qui elles sont supérieures, mais aussi de renforcer les exigences de paysagement : je rappelle que notre PLU, qui est probablement l'un des plus verts de France, protège un nombre considérable d'arbres remarquables et oblige désormais à la plantation d'un arbre de haute tige d'au moins 30 cm de circonférence par tranche de 100 m² de pleine terre ou de 4 places de stationnement.

Concernant enfin l'instruction des permis de construire, ils s'appuient bien sûr sur la conformité aux règles du PLU, mais aussi à celles, plus générales, du code de l'Urbanisme. Tout projet doit ainsi faire notamment la preuve de son intégration urbaine et de sa qualité paysagère.

Je n'ai donc aucun doute, au vu de l'attitude constructive que vous avez constamment déclaré vouloir privilégier et des efforts consentis par chacun, sur le fait que nous parviendrons à des solutions permettant de satisfaire au mieux les intérêts de toutes les parties prenantes, et vous invite donc à poursuivre comme convenu le travail que nous menons ensemble, dans le respect mutuel et la concertation.

MME FOURE: Merci, Jean-Christophe LORIC. Je passe la parole à Monsieur LESSARD pour la question orale suivante. Cette fois, c'est encore Monsieur BEUVAIN. Décidément, je vous en veux, Monsieur BEUVAIN! Mais non, vous savez bien que non.

M. BEUVAIN: Décidément on ne partira pas en vacances ensemble! Pourtant je vais dans un coin très joli, Madame le Maire!

(Rires.)

MME FOURE: C'est une proposition?

M. BEUVAIN: Ça nous donnera deux mois pour discuter tranquilles.

MME FOURE: Mais je crains que nous n'arrivions pas à nous convaincre totalement.

M. BEUVAIN: Non mais moi, si je n'arrive pas à convaincre quelqu'un, j'aime toujours discuter avec lui aussi.

Madame le Maire, chers collègues, une deuxième question pour laquelle également je relaie une sollicitation de collectifs d'usagers de Réseau Éducation Sans Frontière pour l'un et d'un président d'association de handicapés pour la deuxième partie de question. Donc, je n'instrumentalise toujours pas la vie municipale. Je relaie simplement une question qui nous a été posée mais qui avait été proposée également à Thomas HUTIN pour être lue.

«Madame le Maire,

La nouvelle tarification des transports pose un grand nombre d'interrogations, d'incompréhensions et de mécontentements.

Je ne vous parlerai pas ce soir de la proposition de gratuité des transports que je défends et qui sera l'objet d'un prochain débat qui nous engagera pour les 6 prochaines années ou des gratuités ciblées pour certains de mes collègues.

Je me bornerai à relayer deux faits précis qui nous ont été présentés par deux collectifs d'usagers et associatifs.

Le Réseau Éducation Sans Frontière nous fait savoir que "Les demandeurs d'asile bénéficiaient jusqu'à présent, sur présentation de leur attestation préfectorale du transport gratuit. À ce jour pour bénéficier de la gratuité échelon 1 ils doivent justifier de leur quotient familial inférieur à 450€, quotient fourni par la CAF. Mais un demandeur d'asile ne peut pas être enregistré à la CAF dont il ne touche aucune prestation. Donc quelle solution est proposée ?"

Par ailleurs, nous avons été alertés par des personnes en situation de handicap et en invalidité des profonds changements qui impactent leur situation.

Ils reçoivent, pour un certain nombre d'entre eux, ces jours derniers un courrier pour les informer des nouvelles conditions d'accès au transport qui leur sera dorénavant payant alors qu'ils bénéficiaient auparavant d'un nombre de déplacements gratuits de l'ordre de 80 transports mensuels.

Ils découvrent l'instauration du calcul des droits ouverts pour chacun en fonction du quotient familial qui leur accorde la gratuité du transport pour un quotient familial inférieur à 449 euros, une réduction de 70 % pour les personnes dont le quotient familial est compris entre 450 et 549 euros, enfin une réduction de 50 % pour les personnes dont le quotient familial est compris entre 550 euros et 749 euros.

Le collectif de personnes en situation de handicap précise que les personnes en situation d'invalidité à 80 % n'ont pas un quotient familial inférieur à 449 euros et que de ce fait ils vont être mis à contribution pour la première fois alors qu'auparavant les conditions d'accès au transport étaient gratuites.

Plus généralement, c'est la grande majorité des personnes en situation de handicap qui devra payer pour se déplacer car le plus grand nombre est compris sur la fourchette haute du quotient familial.

Devant ces deux exemples, mais il y en aurait bien d'autres, qui modifient profondément les règles qui existaient jusque maintenant, devant les incompréhensions et les mécontentements que cela soulève, que comptez-vous faire pour répondre à ces publics en colère ? »

Je vous remercie.

MME FOURE: Je passe la parole à Pascal RIFFLART pour la réponse.

M. RIFFLART: Merci, Madame le Maire,

Monsieur le Conseiller, vous m'interrogez ce soir sur deux faits distincts et auxquels je répondrai de manière dissociée. Au passage, ce sont souvent des questions de Monsieur BEUVAIN. Il est derrière moi. C'est toujours un peu embêtant. De temps en temps, je suis obligé de tourner la tête parce que j'aime bien savoir à qui je m'adresse et ma parole fuit dans ce mouvement de translation vers la gauche. C'est embêtant.

En premier lieu, vous vous interrogez sur les conditions d'exonération de paiement pour les personnes en situation de demandeur d'asile et qui ne seraient pas inscrites à la Caisse d'allocations familiales.

Pour ces personnes, le revenu pris en considération pour le calcul coefficient familial, du QF, cette fameuse clé, en 2019 est celui de l'année donc N-2, c'est-à-dire le revenu de 2017, qui sera donc nul dans ce cas de figure. Il leur sera uniquement demandé de fournir l'attestation sur laquelle figure la date d'arrivée sur le territoire national et qui devra donc être postérieure à 2017. Donc rien ne change...

Concernant les demandeurs d'asile allocataires, il y en a, ils pourront donc retirer leur attestation CAF comme tous les autres allocataires. Le quotient familial sera alors calculé en prenant en compte les revenus qui seront alors nuls aussi selon le calcul détaillé précédemment et auxquels sera ajouté le cas échéant le montant des prestations familiales qu'ils pourraient percevoir.

Dans ces deux cas de figure, ces personnes bénéficieront donc du transport gratuit comme précédemment.

Second point : vous vous êtes aussi ému des conséquences que notre tarification solidaire pouvait avoir sur les personnes en situation de handicap.

En préalable, je vais me permettre d'évoquer les maîtres principes que se sont dégagés lors des débats qui ont amené le vote sur la loi de 2005.

La compensation est une aide (ou un ensemble d'aides) de toute nature. Elle est apportée à une personne subissant des altérations substantielles et durables de son état physique, intellectuel ou psychique, afin d'améliorer les activités de la vie courante et de la vie sociale. Et ce, quel que soit l'âge ou le facteur explicatif du besoin d'aide à l'autonomie de cette personne.

Cet ensemble de dispositifs spécifiques est pris en charge par les conseils généraux dans le cadre des prestations mises en place (l'Allocation personnalisée d'autonomie, ce qu'on appelle l'AAH, ou la Prestation de compensation du handicap, ce qu'on appelle la PCH).

Trop souvent encore, la compensation vient pallier le déficit d'accessibilité. La règle doit être la mise en accessibilité ; la compensation doit être l'exception.

Concernant la nouvelle grille tarifaire autour de laquelle il est en effet nécessaire de communiquer encore, il semble exister un manque de connaissances des avantages à dégager de ce changement.

Le calcul du coefficient familial mérite d'être mieux connu et plus facilement accessible en effet.

La Caisse d'allocations familiales n'utilise pas le même système que les impôts. Seul ou en couple, le nombre de parts est de 2 auquel sont ajoutées des ½ parts en fonction du nombre d'enfants.

Quelques exemples courants:

- 1 ou 2 parents avec 1 enfant à charge totaliseront 2,5 parts ;
- 1 ou 2 parents avec 2 enfants à charge totaliseront 3 parts, etc.;
- par enfant supplémentaire ou par enfant handicapé + 0,5 part aussi.

Ce qui revient à dire que pour les personnes en situation de handicap le principe est exactement le même. Comme vous le savez, l'allocation adulte handicapé est une allocation compensatrice aux revenus, rentes ou pensions dont le montant maximal est actuellement de 860 €.

En appliquant le barème pour une personne seule, le coefficient familial s'établit donc à 430 euros, ce qui permet donc de bénéficier de la gratuité totale.

Le nouveau barème répond de plus à l'obligation de faire bénéficier d'un tarif réduit (50 % au moins) aux bénéficiaires de la CMU.C. Le seuil est de 746 €.

Le montant du RSA pour un couple sans enfant s'établit à 839,62 €. Là aussi, cela permet d'obtenir la gratuité.

Cette grille tarifaire a été discutée avec des représentants de l'APF, et un contact récent avec Madame TREPTE, qui est notre déléguée départementale mais aussi régionale au niveau des Hauts-de-France de l'APF, confirmait cette volonté de parfaire l'accessibilité et de compenser urgemment les manquements.

Pour terminer, les personnes en situation de handicap évoquent souvent l'insuffisance des compensations financières et demandent une augmentation de l'allocation adulte handicapé, mais elles souhaitent par ailleurs ne pas être considérées de manière discriminante et pouvoir utiliser et payer comme tout un chacun, si leurs moyens le permettent, le transport en commun.

MME FOURE: Merci. Je passe la parole maintenant à René ANGER pour la troisième et dernière question orale.

M. ANGER: Merci, Madame le Maire.

La privatisation d'Aéroport De Paris a suscité un mouvement d'opinion, relayé par une initiative parlementaire, signée par 248 députés et sénateurs issus de la droite et de la gauche, demandant la tenue d'un Référendum d'Initiative Populaire.

Pour la première fois, nos concitoyens sont ainsi appelés à manifester leur volonté de tenue d'un référendum sur un texte de loi. Je rappelle que c'est une loi de 2008 dont les décrets d'application datent de 2014. Il faut pour cela réunir 4,7 millions de signatures. La barre est haute et l'exercice n'est pas aisé.

La procédure de signature en ligne, mise en place par le ministère de l'Intérieur, est de nature à décourager celles et ceux qui ne sont pas rompus aux subtilités de la numérisation des formulaires et à leur codification.

Pour autant, il nous revient, comme démocrates, de tout faire pour faciliter cette nouvelle possibilité d'expression et en particulier d'accompagner ceux qui sont victimes de la fracture numérique.

Notre propos n'est pas de demander à la ville de prendre parti sur le sujet bien entendu soumis à la procédure du RIP, mais de tout faire pour donner toutes ses chances à une avancée qui permet de ressourcer la démocratie représentative.

Alors, on le rappelle : il y a trois modes de recueil des signatures. Il y a la signature en ligne. Il y a la signature dans des bornes qui sont mises en place dans des lieux publics et il y a une troisième procédure qui est le complément de formulaires Cerfa qui sont remplis par les intéressés et qui peuvent être mis en ligne par les agents communaux sous 48 heures qui disposeraient dans ce cas-là d'un code de la préfecture.

La ville d'Amiens a prévu de mettre en place, à ma connaissance et c'est sur le site Internet, donc il y a une communication dessus, des bornes au sein du service Élections sur le site de la caserne Friant. Si nous pouvons comprendre la logique de cette décision, nous craignons qu'elle soit insuffisante pour assurer la visibilité du dispositif, le lieu n'étant pas naturellement associé par les Amiénois à l'expression de la citoyenneté, n'étant d'ailleurs pas vraiment conçu pour être un lieu accueillant du public.

C'est pour cette raison que nous vous demandons quelles mesures complémentaires vous envisagez pour informer et accompagner nos concitoyens dans la période de recueil des signatures. Nous pensons en particulier à des permanences dans les mairies de quartier et à une campagne d'information dans les supports municipaux.

MME FOURE: Merci.

Avant de répondre à votre question, juste un mot parce que Jean-François CLAISSE m'a demandé de le dire et comme les questions orales ne donnent pas lieu à échange, donc je dis volontiers en son nom que les personnes handicapées sont des citoyens. Ça va de soi. Il souhaitait que je le dise. Je le dis et je le pense très profondément évidemment, comme chacune et chacun d'entre nous dans cette assemblée bien sûr.

Donc, pour répondre à la question de René ANGER, je voudrais préciser que nous avons été saisis par l'État des exigences et conditions de mise en place de cette consultation la veille de la date officielle de son ouverture. Donc, le service Élections a dû réagir dans l'urgence et je remercie le service d'être toujours extrêmement réactif, extrêmement efficace. Donc dans l'urgence il a déployé quatre postes informatiques sur le site Friant et communiqué en ce sens via le site Internet – je vous rappelle que notre site Internet, c'est www.amiens.fr – et via le JDA aussi. Il y a eu un encart dans le JDA. Une affiche a également été apposée dans les accueils des mairies des cinq secteurs pour passer l'information auprès des électeurs.

Donc, du fait de la faible sollicitation des bornes installées sur le site Friant, j'envisage de déployer un dispositif complémentaire à l'hôtel de ville, au niveau de l'accueil du public, parce que ce site central est bien connu des Amiénois et qu'il devrait apporter donc plus de visibilité

à cette consultation. C'est l'objectif de votre question et c'est la réponse que je peux vous apporter.

Je terminerai ce conseil en vous disant merci à toutes et à tous pour la bonne tenue de ce conseil. Je vous souhaite de bonnes vacances puisque nous ne nous revoyons que lors de la séance du 12 septembre, à 18 heures, dans cette salle. La séance est levée.

La séance est levée à 21 h 47.

Madame le Maire,

Brigitte FOURÉ